

# LE TRAIT D'UNION

N° 116



**JUILLET 2021**

**Association des Retraités de Technip**

**92973-Paris La Défense-CEDEX-France**

***a.rtp@external.technipenergies.com***

**[www.artchnip.org](http://www.artchnip.org)**

# SOMMAIRE

Couverture : ORIGINE, nouveaux bureaux de TECHNIP ENERGIES

## ÉDITORIAL – page 3

- Le retour des beaux jours ?

## NOUVELLES DE LA FNAR-UFR – page 4

- Au Fil des Jours (AFJ N°-166-167-168)
- Courbe de perte de pouvoir d'achat des retraités -p 8
- Courrier du 1<sup>er</sup> Ministre – page
- CFR Communiqué de presse N°142 – page 10
- Courrier CFR au Président de la République – p11
- Les pensions de réversion – page 12

## REVUE DE PRESSE – page 13

- « Le Particulier »

## TECHNIP ENERGIES et TECHNIPFMC – page 18

- Résultats Financiers de Technip Energies et TechnipFMC au 1<sup>er</sup> trimestre

## ACTIVITÉS DE TECHNIP ENERGIES et TECHNIPFMC – page 20

- Actualités – page 20
- Nouveaux contrats – page 24

## VISITE D'ORIGINE – page 28

- Visite des nouveaux bureaux de Technip Energies

## LE COIN du GONE LYONNAIS – page 34

- Les Aqueducs Lyonnais Histoire d'eau et de Géomètre
- Napoléon 1<sup>er</sup> et Lyon « LYONNAIS JE VOUS AIME »

## ENTRE RETRO ET NOSTALGIE – page 39

- Qui était Marie Marvingt ?

## ARTS & CULTURE – page 44

- Le coin des artistes – La Mairie Annexe du RANZAY
- Chroniques de voyages –
  - Mamallapuram, Inde - 2<sup>ème</sup> partie -page 45
  - Le Métro de Moscou – page 51

## LOISIRS – page 55

- Expositions

## NÉCROLOGIE – page 56

- Hommage à ceux qui nous ont quittés

## MISE À JOUR DE L'ANNUAIRE – page 58

- Nouveaux adhérent(e)s
- Modifications des coordonnées
- Démissions
- Radiations

0~0~0~0~0

La réalisation de ce numéro a été effectuée avec la participation de :

Daniel Bailly - Joseph Caer – Claudine Ducluzeau, Natalia Diaith - Jean-Michel Gay - Huguette Livernault – Michel Metzger - Michel Pinaz - Philippe Robin - Jean Roy - Jean Marie Ternisien - Éric Villemin

Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés ainsi que les ateliers de reprographie de TECHNIP ENERGIES



## ÉDITORIAL

# Le Retour des Beaux Jours ?

*Daniel Bailly  
Président ARTP*

---

### **Beau temps et trêve de la pandémie en France**

Après les mois d'avril et mai maussades, l'arrivée d'un grand beau temps annonce un bel été –espérons le sans canicule-. Simultanément la maîtrise de la pandémie en France avec moins de 5000 nouveaux cas journaliers et la baisse régulière des indices épidémiologiques ne peuvent qu'être encourageants et sans nul doute lié à l'extension de la vaccination.

Certes il ne faut toujours pas baisser la garde et l'apparition de nouveaux variants reste préoccupante d'autant que la durée d'immunité des vaccins est incertaine.

Mais enfin réjouissons-nous et profitons de cet été prometteur pour des retrouvailles familiales, amicales... des voyages, des rencontres, des loisirs bref du bonheur !

### **Embellie aussi pour TECHNIP Energies**

Mise en bourse dès le début 2021, la création de Technip Energies (T.EN) a été accueillie favorablement par le marché. De nouveaux contrats significatifs (en particulier NFE au Qatar) et des premiers pas dans la transition énergétique ont soutenu la confiance des investisseurs. La cession progressive par Technip FMC de ses actions T.EN donne également plus d'autonomie et d'indépendance dont la nouvelle société a besoin

Nouveau logo, nouveau Président, aujourd'hui nouveau siège. Adieu Adria ! Bonjour Origine !

Le nouvel immeuble se situe derrière l'ARENA à Nanterre à 500 mètres à vol d'oiseau d'Adria ou de la grande Arche. Nous avons visité ce nouvel ensemble futuriste dont la conception devrait dynamiser l'activité de T.EN. La direction de T.EN France a été remaniée : Loïc Chapuis remplace Alain Poincheval. Nous l'avons rencontré. Nous nous félicitons de garder de bonnes relations et de pouvoir utiliser les mêmes moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'ARTP.

Nous espérons vous y accueillir en octobre prochain pour une assemblée générale exceptionnelle dans le nouvel auditorium (160 places) suivie d'un cocktail dans l'un des 3 restaurants.

### **BEL ETE !**

Profitons bien de cette accalmie après des mois de confinement, de couvre-feu et le port du masque.

Cette période anxiogène et liberticide nous aura tous marqués.

Retrouvons la sérénité et les plaisirs simples de la vie

Nous avons maintenu la parution de ce bulletin puisque comme son nom l'indique il constitue notre « trait d'union ».

Vous pouvez bien sûr nous donner de vos nouvelles et si vous ne l'avez pas déjà fait régler votre cotisation !

Contact avec le site [www.artechnip.org](http://www.artechnip.org)  
et la messagerie [a.rtp@external.technipenergies.com](mailto:a.rtp@external.technipenergies.com).



# AU FIL DES JOURS

du 7 avril 2021 au 8 juin 2021

## Extraits des bulletins d'informations interne AFJ - N° 166 – 167 – 168

L'AFJ est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rg (par simplification UFR)

Extraits par Philippe Robin

## AFJ N° 166 - avril 2021

### FINANCEMENT DE LA 5° BRANCHE POUR L'AUTONOMIE :

#### L'avis et les recommandations du conseil de la CNSA

L'article 33 de la LFSS 2021 dispose qu'à l'issue d'une concertation associant l'ensemble des parties prenantes qui le composent ainsi que des représentants des usagers de la politique de l'autonomie (dont la FNAR) et des professionnels de l'autonomie, le conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie formule un avis et des recommandations sur les pistes de financement de la politique de soutien à l'autonomie.

**L'enjeu du financement de la politique de l'autonomie est majeur. Ne pas y répondre, c'est exposer tout notre système de protection sociale et nos politiques publiques aux conséquences du vieillissement, alors que nous devons accompagner la société de la longévité.**

Que nous décidions ou non de faire évoluer les ressources de la protection sociale, la longévité et les besoins non satisfaits de la politique du handicap emporteront de lourdes conséquences financières : accroissement des charges pour de nombreuses politiques publiques comme pour la sécurité sociale - branche autonomie, mais aussi à l'hôpital et en ville. **Financer la politique de l'autonomie c'est un investissement d'avenir.**

**Quatre orientations principales** structurent le système de financement élaboré par les parties prenantes :

- La prise en compte de l'effet « longévité » : le nombre de bénéficiaires de l'APA augmenterait de 20 000 par an d'ici 2030, de plus de 3000 par an après (actuellement il est de 1 300 000).
- L'amélioration du système existant : suppression des barrières d'âge, satisfaction de tous les besoins, amélioration des taux d'encadrement, revalorisation salariale des personnels pour rendre ces métiers attractifs
- La transformation du modèle vers une approche domiciliaire : faire en sorte que, quel que soit son âge ou son handicap, la personne se sente « chez elle » partout.
- La mobilisation et le pilotage des différentes politiques publiques nationales et territoriales contribuant à

l'autonomie en créant un « agenda autonomie » comme il y a un agenda climat.

#### Trois blocs de financement

- La **solidarité nationale** : c'est l'essentiel. Divers rapports récents estiment les besoins supplémentaires en 2030 à 20 milliards d'euros. Les parties prenantes suggèrent d'explorer la piste d'un CSG autonomie de l'ordre de 0.28 points avec une assiette éventuellement élargie, et surtout fléchée vers la 5° branche. Cette recette nouvelle permettrait en outre de réduire notablement le « reste à charge » bien souvent insupportable. Une loi de programmation 2024-2030 fixerait l'évolution temporelle de cette recette nouvelle.
- Une **contribution individuelle** pour la vie quotidienne : participation aux frais de gîte et de couvert. On ne parle plus de reste à charge et on calcule à partir des coûts réels d'hébergement.
- Des **financements supplémentaires** pour satisfaire des attentes particulières. Dans ce cadre entreraient les financements assurantiels.

Ces recommandations ont été transmises aux parlementaires le 22 mars et vont à présent faire l'objet de travaux en commission avec les services de la Caisse et de l'État.

*Sylvain Denis*

#### CFR Retraite

##### Victoire ! Enfin la CFR entre au CESE

##### (Conseil Économique Social et Environnemental)

Victoire d'une bataille lancée peu après la création de notre confédération apolitique en 2002 et gagnée aujourd'hui au terme de quantité d'essais au fil des années pour tenter de convaincre plusieurs Chefs d'État, de nombreux ministres et parlementaires que le million et demi de retraités ainsi regroupés, un dixième tout de même des retraités français, avaient le droit de siéger dans cette instance. Les promesses et les encouragements bienveillants ne furent pas suivis d'effets et les présidents successifs de cette « jeune » confédération, François Bellanger et son successeur Pierre Erbs, n'ont pas ménagé leurs efforts pour atteindre ce résultat.

Comme l'indique le Premier ministre dans sa lettre à P. Erbs (*copie jointe ci-après*), c'est par une loi organique très récente (15/01/2021) que le Président de la République a souhaité confier au CESE un rôle central dans le développement de la démocratie participative. La lettre ajoute que cette loi a supprimé les « personnalités qualifiées » nommées jusqu'à présent à la discrétion du Gouvernement et confie maintenant la désignation et la répartition des organisations appelées à siéger au CESE à un comité indépendant, en application de l'article 7 de cette loi.

Cette désignation augmentera la visibilité de la CFR dans l'opinion publique et peut convaincre nombre de retraités de venir grossir les rangs de nos associations, ce que nous recherchons inlassablement par divers moyens.

**Pierre Lange**

Enfin, une victoire attendue de longue date ! **Voilà la CFR désignée au Conseil économique, social et environnemental** comme représentante au titre de la cohésion sociale et territoriale. Cette désignation est le fruit d'une constante et décisive démarche de la CFR, entreprise avec le soutien de l'ensemble de ses membres qui ont demandé, - unanimement - au Président Pierre ERBS d'occuper cette fonction déterminante pour véhiculer les préoccupations et propositions de notre corps social.

**Roger Barrot**

## **RETRAITE : AGIRC-ARRCO : déficit historique en 2020**

Son communiqué de presse du 16 mars largement diffusé en interne et dans plusieurs grands quotidiens explique un résultat technique négatif de 6 M€ (milliards) contre un excédent de 200 m€ (millions) l'an dernier. Ce résultat brut, dû principalement à l'effondrement de l'activité et donc de l'ensemble masse salariale/cotisations sociales correspondantes, est en fait réduit à 4,8 M€ grâce à 1,2 M€ de produits financiers résultant de la gestion des réserves. Il est d'autant plus préoccupant que les réserves disponibles ont chuté à 61 M€ en 2020, chute liée en particulier à une ponction de 4 M€ pour assurer la totalité du versement des pensions (85,4 M€) aux 13 millions de retraités. Comme le régime doit obligatoirement conserver en permanence 6 mois de réserves correspondant à 6 mois des allocations de l'année, environ 43 M€, Agirc-Arrco ne peut compter en réalité que sur  $61 - 43 = 18$  M€ pour ponctionner ses réserves. Si des ponctions annuelles à 4 M€ devaient se répéter il ne serait possible que de faire 5 fois cette opération ( $18 : 4 = 4,5$ ) donc que jusqu'en 2024/2025. Il est cependant rationnel de penser que, la pandémie vaincue, notre régime d'assurance complémentaire retrouvera assez rapidement un quasi-équilibre. Le communiqué estime d'ailleurs Agirc-Arrco, « modèle de robustesse et de performance, capable

*d'assurer son rôle économique et social et de préparer l'avenir avec sérénité ».*

« *Les résultats définitifs seront publiés en juin mais les syndicats et le patronat qui cogèrent ce régime se donnent le temps de voir les effets de l'évolution de l'activité économique dans les prochains mois avant d'envisager des mesures de rééquilibrage des comptes ».* La vice-présidente CFDT du régime indique qu'*«il n'y a pas urgence et que la question pourrait n'être discutée qu'à l'automne ».*

## **Courbes de pouvoir d'achat des pensions 2020 suivant l'année de départ à la retraite (Voir en Annexe )**

Ces courbes illustrent les pertes de pouvoir d'achat des pensions Agirc, Arrco, CNAV pour chaque année depuis 2001 suivant l'année de liquidation (*copie jointe ci-après*). Une série de celles-ci couvre les pensions inférieures à un niveau de 2000 € /mois, l'autre à celles des pensions supérieures à ce niveau, (les deux sur la base d'un Revenu fiscal de Référence de 22940 €/an.)

À titre d'exemple, pour une pension supérieure à 2000 € /mois une liquidation en 2001 situe les pertes Agirc, Arrco, CNAV en 2020 à respectivement 8,4 %, 6,3 % et 7,6 %.

Disponibles, ces courbes seront en particulier utiles aux délégués CFR sur le territoire

## **Pensions de réversion**

Le projet de loi de réforme voté par l'Assemblée Nationale en mars 2020 juste avant le début de la crise Covid a vocation à être revu et le cas échéant modifié avant son transfert au Sénat. Dans ce cadre, la CFR prend l'initiative de faire des propositions à l'exécutif largement en amont de la reprise de ses discussions avec toutes les parties concernées, discussions dont aucune date ne peut encore être fixée.

La plus importante de ces propositions de modifications en cours de finalisation concerne la retraite de réversion et particulièrement les deux points centraux que sont pour le conjoint survivant :

- La **suppression** maintes fois demandée de la **condition de ressources** pour bénéficier sans abattement du pourcentage en vigueur (54 %) de la pension CNAV du conjoint décédé. Cette suppression est en particulier fondamentale pour les femmes car, pour 90 % d'entre elles, la partie réversion de leur conjoint défunt corrige de manière substantielle l'insuffisance de leurs pensions (cf. communiqué de presse CFR de septembre 2019 : « *Le mauvais sort fait aux pensions de réversion ».*)
- Le **maintien au bénéfice du survivant de 60% de la retraite complémentaire** (Agirc-Arrco) du conjoint décédé.

**Pierre Lange**

## AFJ N° 167 - mai 2021

### CNSA

Le Conseil de la CNSA s'est tenu le 22 avril de 9h à 17h20 en visioconférence.

C'était une réunion importante car il faut gérer la transition en Conseil de la 5e branche de sécurité sociale consacrée à l'autonomie, dont la gestion est confiée à la CNSA. L'essentiel a porté sur les questions financières : arrêté des comptes 2020, budget rectificatif 2021, avenant à la COG (Convention d'objectifs et de gestion) entre l'État et l'établissement public.

L'année 2020 a été déficitaire malgré des reprises sur les réserves, car les recettes n'étaient pas au rendez-vous. En effet du fait de la crise sanitaire les bases de la contribution de solidarité pour l'autonomie (CSA, autrement dit « le lundi de Pentecôte ») soit les salaires, ont été lourdement affectées. Même la CASA prélevée sur les pensions a très peu augmenté, faute de revalorisation des retraites. En revanche les dépenses étaient là.

L'année 2021 ne se présente pas beaucoup mieux, les recettes attendues étant encore estimées plus basses qu'initialement prévu, faute de croissance.

L'avenant à la COG concerne les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et leur évolution vers les Maisons départementales de l'autonomie (MDA). Cet avenant prend en compte un volume d'investissement accru de 2.1 milliards d'euros sur cinq ans dans le cadre du « Ségur » ainsi que les questions relatives au numérique dans le monde médico-social. Les associations membres du Conseil ont voté une motion insistant sur le côté politique de cette transition. Enfin cet avenant prenait en compte des changements internes à la Caisse, en particulier la création de 8 postes supplémentaires.

Il a été décidé de créer quatre commissions spéciales pour mettre en place la nouvelle branche le plus vite possible :

- Financement du soutien à la politique de l'autonomie
- Préparation de la nouvelle COG 2022-2026
- Gouvernance et représentation des personnes (très importante pour nous)
- Investissement

**Sylvain Denis**

*Vous trouverez en annexe le communiqué de presse rendant compte de cette importante séance du Conseil*

### CFR Retraite

#### Où en est la réforme des retraites ?

Outre les rappels périodiques de Bruno Lemaire insistant sur la nécessité de réformer le système des retraites qui pèse 14 % du PIB (contre environ 12% pour l'Union européenne à 27), la vacuité quasi totale d'initiatives gouvernementales pour tenter de ne pas laisser totalement sombrer le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale en mars 2020 (et en fait pratiquement abandonné depuis), laisse dans cet AFJ de mai un peu de place pour compléter les quelques lignes consacrées au CESE dans celui d'avril.

Il faut savoir qu'après d'âpres discussions, la France et la Commission Européenne viennent de convenir de ne pas lier le dossier du Plan de Relance français, actuellement en évaluation à Bruxelles, au dossier de la réforme des retraites. Ce dossier n'a d'ailleurs plus droit qu'à 3 petits paragraphes sur 700 pages...

De source gouvernementale, la France a affirmé « *rester déterminée à mener une réforme ambitieuse du système de retraites visant à améliorer l'équité et la soutenabilité* », tout en ajoutant que cela ne se fera que « *lorsque les conditions le permettront* » ...

Contrairement à ce qui a été entendu dans certains hémicycles, il ne faut pas conclure de cette passe d'armes avec Bruxelles que cette réforme est « *déjà morte et enterrée* » et que la CFR pourrait interrompre ses réflexions visant à corriger le projet voté, partout où l'iniquité nous paraît inacceptable - suppression de la condition de ressource de la réversion en tête ! Nous devons être prêts à persuader l'exécutif de la justesse de nos propositions dès qu'un moment opportun de le faire se présentera.

**Pierre Lange**

### La CFR au CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental)

La percée de la CFR, c'est un siège parmi les 45 attribués à des « *représentants au titre de la cohésion sociale, territoriale et de la vie associative* ». Mais c'est aussi l'un des 175 sièges de la troisième assemblée constitutionnelle de la République française après l'Assemblée Nationale et le Sénat. Il a été attribué dans le cadre de la mandature 2021-2026 du CESE, la précédente ayant pris fin le 31 mars 2021.

Pour une plus grande réactivité de la fonction consultative de cette assemblée, la nouvelle mandature inaugure le resserrement de 233 à 175 du nombre de ses membres. Leur nouveau mode de désignation par un comité indépendant (novation importante par rapport au processus antérieur) ainsi que leur répartition (décret n° 2021-309) ont été fixés afin d'obtenir une meilleure représentation des forces vives de la Nation et de renouer pleinement avec sa vocation de représentation de la société civile. Dans une lettre du 25 mars à Pierre Erbs le Premier ministre précise d'ailleurs « *que ces désignations s'inscrivent dans le souhait du Président de la République de faire du Conseil une troisième chambre du futur plus représentative de la société civile.* »

Dans cette même lettre, Jean Castex précise que les « *personnalités qualifiées, qui étaient jusqu'à présent nommées à la discrétion du Gouvernement* » ont été supprimées et que c'est ce « *comité indépendant, désigné conformément à la loi du 15 janvier 2021, qui a remis au Premier ministre un rapport sur la future composition du CESE le 5 mars 2021. Ce rapport a permis au Gouvernement de préciser par décret les conditions de désignation et de répartition des organisations appelées à siéger au CESE* ».

Cette assemblée est la plus paritaire des trois (Assemblée Nationale, Sénat, CESE) car elle comporte presque autant de « conseillères » que de « conseillers ». Issus de la Société Civile donc du terrain, leur rôle est de favoriser le dialogue entre toutes les catégories sociales dans le sens de l'économie et de la vie quotidienne. Ces catégories très diverses comportent, entre autres, des salariés, des chefs d'entreprise, des agriculteurs, des associations dont la CFR à partir de maintenant.

Le CESE n'est pas une assemblée législative, mais une assemblée consultative, un laboratoire d'idées, un outil de réforme et de changement au service de ceux qui décident et légifèrent. On en dit même que, grâce à lui, on peut savoir jusqu'où les Français sont disposés à aller sur une réforme... Nous verrons bien.

Pierre Erbs a présenté sa candidature pour représenter notre confédération au sein du CESE « *au titre de la cohésion sociale et territoriale* » aux membres du Bureau de la CFR. Ceux-ci ont approuvé cette candidature et ont unanimement désigné Pierre Erbs pour représenter ainsi la CFR au CESE. Nous le félicitons. Nous nous en réjouissons et souhaitons qu'à travers lui les retraités - ils forment une partie importante de la population française - soient enfin écoutés.

**Pierre Lange**

## **AFJ N° 168 - juin 2021**

### **CFR Retraite**

#### **Réforme en panne...sèche**

Déjà soulignée dans AFJ de mai, la volonté réelle du gouvernement de ne pas faire repartir avant l'élection présidentielle les travaux sur la réforme des retraites abandonnés depuis un an, a été récemment confortée, s'il en était encore besoin, par le Premier Ministre en personne, puis par Elisabeth Borne et Laurent Pietraszewski.

De plus, comme aucun calendrier n'est attaché à la déclaration du Président de la République selon lequel « *le projet de système universel par points, qui va de soi avec la suppression des régimes spéciaux, n'est absolument pas abandonné* », l'espoir d'une sérieuse concertation avec toutes les parties prenantes avant le début du prochain quinquennat est à peu près nul.

Inéluctablement ce projet tiendra une place importante dans la campagne électorale en raison de la forte dégradation des comptes sociaux, les dépenses annuelles de retraite elles-mêmes (14 % de PIB, soit 330 milliards d'euros) représentant une énorme part au regard d'autres grands postes de dépenses. Il s'agira ni plus ni moins de décider quelle part de la richesse nationale peut et doit être affectée aux retraites et aussi de peser les avantages et inconvénients financiers et sociaux des diverses solutions étudiées. La fiscalité, les hausses de cotisations, les

conditions d'ouverture des droits, dont évidemment l'âge de départ (en moyenne de 62 ans et 2 mois actuellement), le niveau des pensions et leur indexation seront très probablement revisités.

Notre préoccupation immédiate est d'aider nos délégués CFR sur le territoire à convaincre le plus grand nombre possible de parlementaires et d'élus qu'ils arriveront à rencontrer de la force et du mérite de nos positions et de persuader ces hommes et femmes qui nous représentent de la nécessité d'inscrire nos propositions dans la loi de réforme.

Avec l'aide de documents synthétiques que nous leur préparons, ils démontreront pourquoi les iniquités criantes entre les différents régimes doivent être supprimées et comment il est possible de le faire. En particulier, la réversion et la retraite des femmes, lesquelles reproduisent largement les inégalités salariales, devront être puissamment défendues. Par sa lettre\* du 15 mai au Président de la République, Pierre Erbs donne en l'occurrence le départ d'une croisade CFR pour un système de réversion plus juste.

Comme Edouard Philippe avait déjà insisté dans son discours au CESE du 12 septembre 2019, les jeunes sont de plus en plus persuadés qu'ils n'auront pas ou très peu de retraite. Ce problème tout à fait majeur ne peut être résolu qu'en obtenant leur confiance dans le futur système, confiance qu'il paraîtrait difficile d'établir sans proposer un système à l'équilibre ou en voie de pouvoir l'atteindre rapidement.

L'obtention factuelle à court terme d'un tel équilibre conditionnera vraisemblablement l'adhésion au projet de l'ensemble des Français. Les discussions sur des mesures d'âge reprendront par conséquent inévitablement, plus ou moins rapidement en fonction de l'état dont la France sortira de la pandémie et en particulier de la santé financière d'Agirc-Arrco à court/moyen terme estimée ci-après.

#### **«Agirc–Arrco solide sur ses bases pour affronter l'avenir »**

Un édito récent des *“Cahiers de la Retraite Complémentaire”* signé des présidents actuels de l'Agirc et de l'Arrco appartenant respectivement au Medef (collège employeurs) et à la CFDT (collège salariés), n'est peut-être qu'un plaidoyer pro-domo. Il explique cependant que la baisse du volume des cotisations générée par la pandémie a nécessité une ponction de 4 M€ (milliards d'euros) dans les réserves, ramenant celles-ci à 61M€ fin 2020, mais en réalité à environ 61-42 = 19 M€ de disponibilités seulement compte tenu de l'obligation d'en conserver à tout moment l'équivalent de 6 mois de versements (soit les 42milliards mentionnés). Par exemple, la poursuite d'une ponction récurrente de 2 M€ chaque année consumerait ces réserves en environ 10 ans. Mais ces réserves deviendraient incertaines si le gouvernement imposait une fusion des réserves faites au fil des années par l'ensemble

des régimes, spoliation inacceptable équivalente à un détournement de cotisations.

Le maximum possible d'un rapprochement de l'ensemble des régimes sur le modèle régime général plus (+) Agirc-Arrco serait peut-être la moins mauvaise façon d'avancer sur un projet tout en mesurant que faire se rejoindre des régimes qui financent leurs propres déficits et ceux pour qui c'est l'Etat qui les finance, prendra pédagogie et temps.

Même si le recul de l'âge de départ apparaît in fine la seule solution pratique susceptible de rétablir l'équilibre, puis de le conserver, il faudrait au préalable inventorier les difficultés sociales qu'il pourrait entraîner, par exemple :

- l'emploi des jeunes
- l'aménagement des conditions de travail pour certaines personnes âgées
- la pénibilité au travail à mesurer au plus près de la réalité, horaires décalés, situations individuelles, sachant que 80 % des retraités qui prennent leur retraite avant l'âge normal veulent absolument partir
- la retraite progressive : outil actuellement très insuffisant et mal utilisé
- l'inconvénient du bonus/malus : situation de chômage au moment du départ

Dans son long article récent « Les leçons de la réforme interrompue » Pierre Mayeur (ancien directeur de la CNAV de juillet 2009 à mars 2016, bien connu de certains membres de la Commission Retraites et actuellement directeur général de l'Organisme commun des Institutions

de Rente et de Prévoyance - Ocirp) conclut que « Toute réforme des retraites qui aujourd'hui ne proposerait pas de recul de l'âge n'aurait aucune chance de restaurer la confiance des Français ».

Citer n'est pas prendre parti, mais il est probable que faute de la moindre avancée sur la partie systémique de la réforme avant l'élection de mai 2022 « l'âge de la retraite » comme on dit de façon ramassée, occupera une partie importante de la campagne électorale et donc de nos réflexions.

## CESE

Pierre Erbs a pris contact avec les groupes "association" et "famille" afin que ses fonctions précises dans son domaine d'activités, en cours de négociations, nous éclairent sur ce que le CESE pourra nous apporter, pour faire connaître nos positions et pourquoi pas les défendre. La modification importante de la composition de cette 3ème assemblée constitutionnelle de la République, voulue par l'exécutif afin d' « obtenir une meilleure représentation des forces vives de la nation et renouer pleinement avec sa vocation de représentation de la société civile », est encourageante. Dans son discours inaugural, son nouveau président Thierry Beaudet, élu le

15 mai pour 5 ans, veut « sortir le CESE de l'ombre, [il] espère que ses travaux seront à l'avenir mieux pris en considération par l'Exécutif et le Parlement » et affirme « qu'une attention particulière sera adressée aux jeunes générations. »

**Pierre Lange**

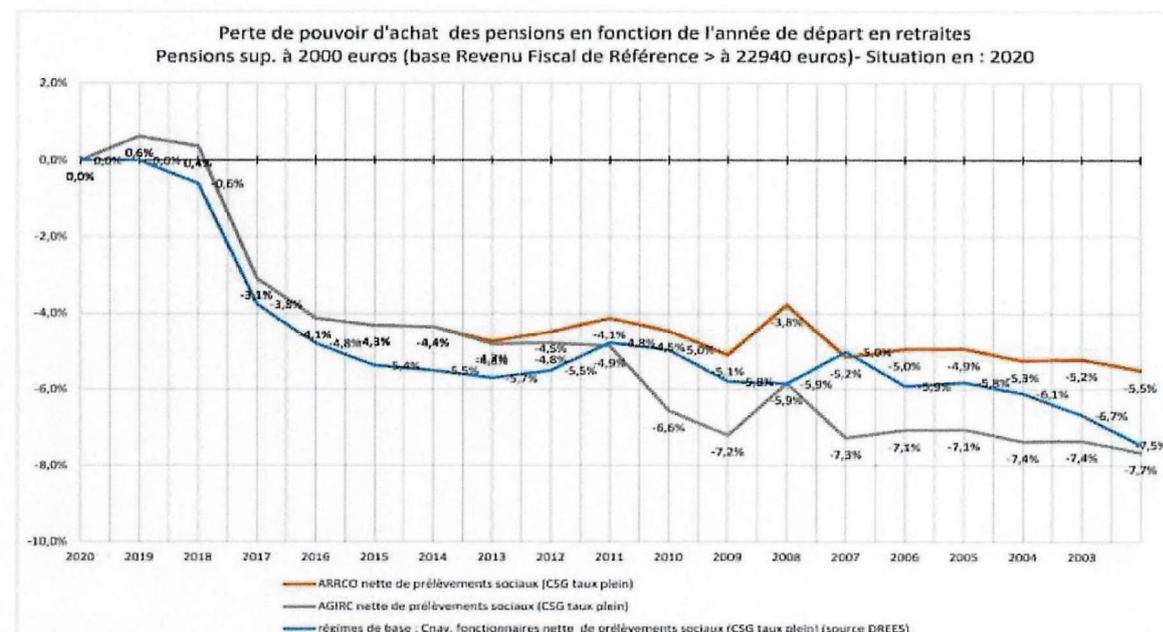
Vous trouverez ci-joint la courbe de Pouvoir d'achat des retraites mise à jour pour l'année 2020. (RFR >22940 euros)

Comme vous pouvez le constater, nous avons une petite amélioration des retraites complémentaires pour les retraités partis en 2019 et 2018.

Voici l'explication :

en 2020, l'inflation moyenne est de 0,2 %, alors que les pensionnés AGIRC-ARRCO ont bénéficié au 1er novembre 2019, d'une revalorisation de 1% du montant de leur pension, soit en moyenne sur l'année de 0,8%.

On a donc bien un boni de 0,6% en 2020.



Monsieur le Président,

Le Président de la République a souhaité confier au Conseil économique, social et environnemental (CESE) un rôle central dans le développement de la démocratie participative.

La loi organique n° 2021-27 du 15 janvier 2021 relative au Conseil économique, social et environnemental a ainsi modifié le rôle mais aussi la composition du CESE, afin de renouer pleinement avec sa vocation de représentation de la société civile.

Dans ce cadre, et alors que la loi organique a supprimé les personnalités qualifiées qui étaient nommées jusqu'à présent à la discrétion du Gouvernement, un comité indépendant, désigné conformément à l'article 7 de la loi du 15 janvier 2021, a remis au Premier ministre un rapport sur la future composition du CESE le 5 mars 2021. La qualité des travaux menés, que je salue, a permis au Gouvernement de préciser par décret les conditions de désignation et de répartition des organisations appelées à siéger au CESE.

En vertu du décret du 24 mars 2021 fixant la répartition et les conditions de désignation des membres du Conseil économique, social et environnemental, la Confédération française des retraités est appelée à désigner un représentant.

Conformément à l'article 9 de ce décret, vous disposez d'un délai de dix jours pour procéder à cette désignation.

Votre désignation doit s'inscrire dans le souhait du Président de la République de faire du conseil une troisième chambre du futur, plus représentative de la société civile, c'est-à-dire composé en nombre égal de femmes et d'hommes, jeunes et d'origine diverse.

Je vous rappelle que les membres du CESE doivent être âgés d'au moins dix-huit ans, exercer depuis au moins deux ans une activité dans votre organisation et remplir les conditions fixées à l'article L.O. 127 du code électoral. Ils ne peuvent accomplir plus de deux mandats consécutifs, étant entendu que conformément à l'article 9 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958, ne sont pas pris en compte pour l'application de cette règle les mandats des membres nommés en raison d'une vacance, si leur durée a été inférieure à trois ans.

M. Pierre ERBS  
Président

...

2.-

Enfin, je vous prie de bien vouloir me faire connaître au plus tard le 6 avril, le nom de ce représentant en précisant ses prénoms, date et lieu de naissance, adresse et qualité et en précisant son nom de famille lorsque celui-ci est différent du nom d'usage. Vous adresserez également une copie de ces éléments au secrétariat général du Gouvernement, accompagnée d'un formulaire individuel par lequel le représentant désigné atteste du respect des conditions précitées (cf. pièce jointe).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

  
Jean CASTEX



Paris le 1er Avril 2021

### **Communiqué de presse n°142**

#### **Conseil économique, social et environnemental :**

#### **La voix des retraités enfin entendue.**

La nouvelle composition du CESE donne sa place à la **Confédération Française des Retraités**, plus grande organisation de retraités de France.

La France compte plus de 16 millions de retraités. Ceux-ci, après avoir apporté par leur travail leur contribution à la collectivité, continuent de le faire, par leur engagement vis à vis de leur cercle familial (enfants, petits enfants) bien sûr, mais très largement aussi en étant au service des autres. Les retraités bénévoles sont un élément essentiel de l'animation du mouvement associatif. Ils sont très nombreux aussi à s'engager dans la vie de la cité, notamment comme conseillers municipaux, départementaux ou régionaux.

L'avancée en âge les expose cependant à des problématiques de santé qui leur sont propres et auxquelles la société doit apporter des réponses en permettant au mieux le maintien à leur domicile ou, s'il le faut, leur hébergement dans des structures adaptées.

Dans tous ces domaines, la place des retraités dans la société, les conditions de vie des personnes âgées, la **Confédération Française des Retraités** est force de proposition et fait régulièrement entendre sa voix y compris au nom de l'équité inter-générationnelle. Organisation indépendante et apolitique, elle regroupe des fédérations de retraités de tous horizons, salariés du secteur privé et du secteur public, travailleurs indépendants dont les professions libérales. Elle est ainsi à même d'avoir une vision qui dépasse les intérêts particuliers.

C'est dans cet esprit que la Confédération française des retraités se félicite de pouvoir désormais participer aux travaux du Conseil économique, social et environnemental.

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :  
Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales –  
Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale -  
Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00  
courriel : [conf.retraites@wanadoo.fr](mailto:conf.retraites@wanadoo.fr) – site : [www.retraite-cfr.fr](http://www.retraite-cfr.fr)



## CFR Confédération Française des Retraités

Monsieur le Président de la République  
Palais de L'Élysée  
55, Rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 Paris

Paris le 6 Mai 2021

Monsieur le Président de la République,

Les circonstances n'ont pas permis qu'aboutisse le projet de réforme systémique de nos régimes de retraite.

La Confédération Française des Retraités reste très attachée à l'idée d'un régime universel de retraite et regrette cette situation.

Cependant, il lui apparaît que, sans attendre, des progrès partiels peuvent être réalisés et concourir à une juste convergence des régimes.

Un premier pas devrait concerner les pensions de réversion dont les conditions d'attribution et de calcul varient selon les régimes et aboutissent donc à des inéquités difficilement justifiables.

L'harmonisation préconisée par la CFR consisterait à ce que, dans tous les régimes :

- L'âge à partir duquel le conjoint survivant peut bénéficier de la pension de réversion soit fixé à 55 ans,
- La pension de réversion soit accordée sans condition de ressources,
- Le montant de la pension de réversion soit égal à 60% de la pension du conjoint décédé.

Cette harmonisation serait dans la très grande majorité des cas positive pour les intéressés, essentiellement des femmes qui sont les premières bénéficiaires des pensions de réversion et perçoivent en moyenne des retraites inférieures à celles que perçoivent les hommes.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à cette proposition équitable et espérons qu'une suite positive lui sera donnée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Le Président

Pierre Erbs

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :  
Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00  
courriel : [conf.retraites@wanadoo.fr](mailto:conf.retraites@wanadoo.fr) – site : [www.retraite-cfr.fr](http://www.retraite-cfr.fr)

**LES PENSIONS DE RÉVERSION***(Un monument de complexité et d'iniquité)*

**Définition :** La pension de réversion correspond à une partie de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier l'assuré décédé (salarié ou fonctionnaire). Elle est versée, si certaines conditions sont remplies, à l'époux (et/ou ex-époux) survivant (source Service-Public).

**Un constat :** Chaque régime de retraite a actuellement une réglementation différente en matière de pension de réversion. Cette disparité est peu justifiable et source d'injustices réelles ou ressenties (voir tableau comparatif à l'intérieur).

La Confédération Française des Retraités constatant que les circonstances n'ont pas permis qu'aboutisse le projet de réforme systémique de nos régimes de retraite, reste très attachée à l'idée d'un régime universel de retraite et regrette cette situation. À partir du constant qui précède, il lui apparaît que, sans attendre, des progrès partiels peuvent être réalisés et concourir à une juste convergence des régimes.

Un premier pas devrait concerner les pensions de réversion dont les conditions d'attribution et de calcul varient selon les régimes et aboutissent donc à des iniquités difficilement justifiables.

L'harmonisation préconisée consisterait à ce que, dans tous les régimes :

- l'âge à partir duquel le conjoint survivant peut bénéficier de la pension de réversion soit fixé à 55 ans,
- la pension de réversion soit accordée sans condition de ressources,
- le montant de la pension de réversion soit égal à 60% de la pension du conjoint décédé.

Cette harmonisation serait dans la très grande majorité des cas positive pour les intéressés, essentiellement des femmes qui sont les premières bénéficiaires des pensions de réversion et perçoivent en moyenne des retraites inférieures à celles que perçoivent les hommes.

Cette proposition équitable a été faite par Monsieur le Président de la CFR à Monsieur le Président de la République par lettre en date du 6 mai 2021.

Commission « Retraite » CFR – Mai 2021

**LES PENSIONS DE RÉVERSION****Proposition d'harmonisation***(Une simplification pour retrouver la confiance et instaurer l'équité)*

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités : Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement, Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS - Tél : 01 40 58 15 00 -  
courriel : conf.retraites@wanadoo.fr - site : www.retraite-cfr.fr

Juin 2021

**TABLEAU COMPARATIF SYNTHÉTIQUE DES PENSIONS DE RÉVERSION SELON LES RÉGIMES**

<b>CONDITIONS</b>	<b>RÉGIMES</b>	<b>PRIVÉ DE BASE</b>	<b>PUBLIC/SPÉCIAUX</b>	<b>COMPLÉMENTAIRES</b> (AGIRC-ARRCO)
<b>NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>4,4 millions au 31 décembre 2018</b> (dont 88 % de femmes source DREES – Les retraités et les retraites – Édition 2020)			
<b>ÂGE pour BÉNÉFICIER de la RÉVERSION</b>	<b>55 ANS</b>	<b>PAS DE CONDITION D'ÂGE</b>	<b>55 ANS</b>	<b>55 ANS</b>
<b>CONDITION DURÉE DE MARIAGE</b>	<b>AUCUNE</b>	<b>4 ANS</b>	<b>AUCUNE</b>	<b>AUCUNE</b>
<b>REMARIAGE AVANT/APRÈS DÉCÉS</b>	<b>DROIT CONSERVÉ</b>	<b>DROIT SUSPENDU</b>	<b>DROIT SUPPRIMÉ</b>	<b>DROIT SUPPRIMÉ</b>
<b>TAUX DE LA RÉVERSION</b>	<b>54 % (majorations non comprises)</b>	<b>50 % de la retraite de base</b>	<b>60 %</b>	<b>60 %</b>
<b>MONTANTS :</b> (au 01.01.2021) <b>MINI</b> (si défunt 60 trimestres) <b>MAXI</b>	<b>291,03 / mois</b> <b>925,56 / mois</b>	<b>50 % du montant de la pension du défunt</b>	<b>60 % du montant de la pension du défunt</b> (hors coefficient d'anticipation)	<b>60 % du montant de la pension du défunt</b> (hors coefficient d'anticipation)
<b>MAJORATIONS DES MONTANTS</b>	Si droits à retraite validés et total retraites < 874,77/mois, majoration de 11,1% et de 10% supplémentaire si 3 enfants.	Si ressources < minimum vieillesse, complément versé pour atteindre le minimum + moitié de la majoration pour enfants si 3 enfants élevés pendant au moins 9 ans avant l'âge de 16 ans.	<b>MAJORATIONS POUR ENFANTS DU DÉCÉDÉ PRISES EN COMPTE</b>	<b>MAJORATIONS POUR ENFANTS DU DÉCÉDÉ PRISES EN COMPTE</b>
<b>PLAFOND DE RESSOURCES au 01.01.2021 :</b> (21 320 € si seul (e) ou 34 112 € si vie en couple) <b>ET RÉVISION/SUSPENSION DE LA PENSION</b>	Si somme de ressources + pension de réversion (hors bonification enfants) > plafond = réduction à hauteur du dépassement. Possible si variation des ressources	<b>PAS DE PRISE EN COMPTE DES RESSOURCES (sauf si ressources &lt; minimum vieillesse, complément versé pour atteindre le minimum).</b> <b>AUCUNE RÉVISION</b>	<b>PAS DE PRISE EN COMPTE DES RESSOURCES</b>	<b>PAS DE PRISE EN COMPTE DES RESSOURCES</b>
<b>PROPOSITION CFR</b>				
<b>ÂGE pour BÉNÉFICIER de la RÉVERSION</b>	<b>55 ANS</b>			
<b>CONDITION DE RESSOURCES</b>	<b>AUCUNE</b>			
<b>TAUX DE LA RÉVERSION</b>	<b>60 % DE LA PENSION DU CONJOINT DÉCÉDÉ</b>			

RB - Commission « Retraite » CFR - Mai 2021

# REVUE DE PRESSE

Huguette LIVERNAULT

Lu dans le numéro « *Le Particulier* » de juin 2021

## COMPTEUR LINKY

### Non, les Français ne paieront pas leur compteur électrique Linky

Linky, le médiatique compteur électrique taxé de tous les vices, a fait l'objet d'une nouvelle rumeur. Une grande partie de la presse écrite a relayé l'information selon laquelle chaque particulier paiera 130€ son compteur Linky. France 3 a même fait hier l'ouverture de son journal télévisé de 13 h. sur le sujet. L'effervescence ainsi générée a suscité l'indignation des Français à qui il avait été initialement annoncé que le déploiement du compteur dit « intelligent » serait sans impact financier pour eux.

Or, il s'agit bel et bien d'une infox, une « *fake news* » dont la diffusion a été amplifiée par les politiques de tous bords qui ont harangué les foules sur les réseaux sociaux, participant par là même à l'effet « boule de neige » de la fausse information. L'impact a été tel, que lors des questions au gouvernement du 1<sup>er</sup> juin, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du Logement a dû couper court aux rumeurs, en ces termes : « les consommateurs ne paieront pas un coût supplémentaire dû à Linky ». En dépit de ce démenti, une majorité des Français reste persuadée que le compteur Linky leur sera facturé.

### Déconstruction de la rumeur du compteur Linky payant

Enedis qui exerce une mission de service public régulée, est une société rémunérée au travers du Turpe (Tarif d'utilisation des réseaux d'électricité). Le déploiement de Linky s'intègre dans ce tarif d'acheminement de l'électricité, sans qu'il y ait de coût additionnel pour le compteur « intelligent ». D'ailleurs, les clients paient le même tarif d'électricité sur leurs factures, qu'ils soient dotés ou non d'un compteur Linky.

C'est la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) qui définit le Turpe payé par les particuliers et les entreprises, en prenant en compte l'ensemble des coûts de transport et de distribution des opérateurs de réseaux. Elle a aussi fixé le mécanisme de financement du projet industriel Linky, ainsi que l'objectif de déploiement auprès de 90 % des clients. Ce programme a engendré « des coûts d'investissements portés intégralement par Enedis et complètement compensés dans la durée par les économies générées par le déploiement à fin 2021 de 35 millions de compteurs » explique Enedis pour clarifier les choses.

Ce mécanisme intègre un « différé tarifaire » qui a été mis en place par le régulateur, car les économies générées par Linky ne seront constatées qu'une fois le déploiement terminé, alors que les coûts d'investissement ont été immédiats. Ce différé tarifaire qui a permis un lissage du coût, a évité de provoquer une hausse du Turpe au moment du déploiement de Linky, puis une baisse à son issue.

Début 2021, la CRE a vérifié et confirmé que les économies prévues grâce au déploiement du compteur Linky sont « réelles et incluses dans la trajectoire du tarif », mais aussi que le coût total du projet sera *in fine* inférieur au budget prévu (Délibération de la CRE sur le tarif Turpe 6 du 21 janvier 2021). Les économies générées par Linky reposent sur le fait que les agents ne se déplacent plus pour relever les compteurs ou pour effectuer des interventions qui peuvent maintenant se réaliser à distance, mais aussi sur les économies d'énergie réalisées par les clients qui suivent dorénavant leur consommation.

Les prévisions faites au début du programme sont bien confirmées, les économies de charges d'Enedis compenseront les sommes à payer au titre de l'investissement Linky » confirme Enedis.

### Total Direct Energie, carton rouge pour sa mauvaise gestion des clients

Les litiges entre les fournisseurs d'énergie et leurs clients se multiplient. Pour tenter d'enrayer le phénomène, le médiateur national de l'énergie a établi un classement des prestataires avec lesquels il a rencontré le plus de problèmes. + 20 % c'est le taux de progression du nombre de litiges soumis au Médiateur de l'énergie en 2020 par rapport à l'année précédente, pour un total supérieur à 27 000 dossiers.

Les litiges adressés au médiateur concernent beaucoup plus la fourniture d'électricité (65 %) que de gaz (21 %), mais parfois les deux énergies simultanément sont en jeu (11 %). C'est souvent la facturation qui pose problème, avec une contestation sur le niveau de consommation ou le prix pratiqué. « Je l'ai déjà dit et je le répète : il n'est pas normal qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, avec les outils informatiques dont on dispose, il y ait autant de litiges concernant des problèmes de facturation » expose Olivier Challen Belval, médiateur national de l'énergie. « Mais le plus anormal, c'est que les fournisseurs concernés n'aient pas été capables de les régler dans le délai de deux mois que leur laisse la loi ! » conclut-il, sans appel. du fournisseur dans le

litige, pour aboutir à un classement qui vient d'être divulgué.

Fort de ce constat, le médiateur a instauré un nouvel indicateur qui prend en compte la responsabilité du fournisseur dans le litige, pour aboutir à un classement qui vient d'être divulgué.

### **Carton rouge pour Total Direct Énergie**

Total Direct Énergie a été identifié comme le fournisseur traitant le plus mal les réclamations de ses clients, par le médiateur. Ce fournisseur « qui fait partie d'un groupe international réputé et figure parmi les trois premiers fournisseurs d'énergie en France, doit mieux traiter ses clients ! » explique Olivier Challan Belval. Bien souvent, cette entreprise ne répond pas à ses clients, et pas même dans les délais aux demandes du médiateur, alors même que la plupart des dossiers litigieux auraient pu être réglés directement entre fournisseur et client.

### **Le classement des fournisseurs responsables des litiges**

Le nouvel indicateur mis au point par le médiateur évalue, pour chaque opérateur, la part des litiges dans lesquels il est responsable par rapport au total des litiges dans lesquels il est impliqué. On trouve ainsi que le fournisseur ENI est responsable dans 91 % des litiges dans lesquels il est cité, GreenYellow l'est à 82 %, Iberdrola à 81 %, Total Direct Énergie et Vattenfall à 73%, Engie à 71%, Leclerc Énergies à 64%, Ekwateur à 55 % et EDF à 51 %. La responsabilité des gestionnaires de réseaux est plus limitée, avec celle d'Enedis qui est engagée dans 46 % des cas et celle de GRDF à hauteur de 28 %. Dans le classement général, en nombre de litiges Total Direct Énergie caracole en tête de peloton avec 1 345 litiges, suivi d'ENI (1 287 litiges), d'Engie (1247 litiges) et d'EDF (968 litiges).

### **Colonne électrique : Enedis doit indemniser les dégâts causés en copropriété**

Faute d'avoir effectué un état des lieux préalable, Enedis doit réparer les dégâts constatés suite au changement de la colonne montante d'une copropriété et faire un travail de qualité.

Le pot de fer ne gagne pas systématiquement contre le pot de terre. C'est la moralité qui se dégage d'une recommandation émise par le Médiateur national de l'énergie prenant fait et cause d'une copropriété, au grand dam du gestionnaire du réseau d'électricité de France Enedis.

Estimant vétuste la colonne montante d'un immeuble, Enedis a mandaté une société pour renouveler le système électrique. Suite aux travaux effectués, la copropriété a noté divers dégâts tels qu'une tache indélébile dans sa cour, juste à l'endroit où la société entreposait son matériel pendant les travaux, une tomette cassée suite à la chute de la caisse à outils d'un ouvrier, et

des malfaçons comme des goulottes posées de façon inesthétique et des fils apparents.

Enedis refusant de considérer ces remarques, la copropriété qui a fait chiffrer la remise en état à plus de 5000 €, a saisi le Médiateur national de l'énergie. Pour sa défense, Enedis fait valoir que la tâche était présente avant les travaux, que l'état de vétusté de la tomette cassée ne permet pas de constater un dégât et pour finir que les normes interdisent d'encasturer la goulotte litigieuse et que des câbles sont apparents parce qu'une impossibilité technique empêche la mise sous goulotte.

### **Un état des lieux avant et après les travaux**

Ces arguments n'ont pas pesé lourd dans le verdict d'Olivier Challan Belval, Médiateur national de l'énergie. Pour lui, Enedis ne démontre pas les « impossibilités techniques » avancées. Quant aux difficultés liées à l'appréciation des dégâts, il fait remarquer que si Enedis avait agi en opérateur diligent en faisant établir un état des lieux qui aurait permis de mettre au jour les détériorations imputables aux travaux, le problème ne se serait pas posé.

En conséquence, le Médiateur « Je recommande à Enedis dans tous les cas où des travaux sont réalisés dans un immeuble par ses soins ou par un mandataire dont il reste responsable, d'établir un constat contradictoire de l'état des lieux, avant et après travaux. Et en l'absence de constat d'état des lieux de prendre en charge la réparation des détériorations dont il n'est pas en mesure de démontrer qu'elles ne seraient pas de son fait », expose sans faille, Olivier Challan Belval.

## **Impôts locaux**

### **En cas de divorce, chacun des époux doit payer la taxe d'habitation du logement qu'il occupe.**

Pendant la procédure de divorce, lorsque les conjoints ne vivent plus sous le même toit, chacun d'entre eux est tenu de payer la taxe d'habitation correspondant au logement dont il a la jouissance effective au 1<sup>er</sup> janvier.

En vertu de la règle de solidarité fiscale entre époux, la taxe d'habitation est, en principe, établie au nom des deux époux au titre du logement qu'ils occupent au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, quel que soit leur titre d'occupation (propriétaires, locataires, occupants à titre gratuit, etc.) et, s'ils sont propriétaires, quel que soit le statut du bien (commun, indivis, propre ou personnel). Son paiement peut donc être réclamé à l'un ou l'autre des membres du couple. Cependant, lorsque les époux vivent séparément, chacun d'eux est redevable de la taxe correspondant au logement dont il a la jouissance effective au 1<sup>er</sup> janvier.

### **Chacun des époux doit payer pour sa résidence**

C'est la situation de fait au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition qui est déterminante (l'occupation effective de logements distincts), que les époux soient ou non divorcés, ou séparés judiciairement.

Dès lors que les époux sont en instance de divorce et que l'un d'eux a été autorisé à résider séparément, celui-ci doit être assujéti personnellement pour cette résidence à la taxe d'habitation (CE, 27 juillet 1934). De même, lorsque des époux vivent séparés de fait, la taxe d'habitation due pour le logement qui constituait le domicile conjugal est exigible au nom de celui qui en a seul gardé la jouissance effective (CE, 30 juin 1982, n° 24984).

Rappelons que, conformément à l'engagement du Président de la République, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'appliquera pour l'ensemble des Français d'ici 2023.

### **Pas de suppression de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires inaccessibles pendant le confinement**

Le gouvernement n'envisage pas de mettre en place un dégrèvement exceptionnel de la taxe d'habitation au profit des propriétaires de résidences secondaires n'ayant pu accéder à leur demeure pendant la période de confinement.

En vue de lutter contre l'épidémie de Covid 19, plusieurs mesures de restrictions de déplacement ont été mises en place depuis mars 2020 (comme le confinement ou le couvre-feu). Pendant ces périodes, les propriétaires de résidences secondaires situées en dehors du périmètre autorisé n'ont pas pu y accéder. Pour autant, Bercy vient d'indiquer que le gouvernement ne prévoit pas d'instaurer un dispositif de remise exceptionnelle de la taxe d'habitation à leur profit.

### **L'inoccupation d'un bien due au confinement ne justifie pas un dégrèvement**

Pour justifier ce refus, le ministère de l'Économie précise que conformément aux dispositions combinées des articles 1407 et 1408 du Code général des impôts (CGI), la taxe d'habitation est établie au nom des personnes qui ont, à quelque titre que ce soit, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, la disposition ou la jouissance des logements affectés à l'habitation principale ou secondaire. Ainsi, l'inoccupation, même prolongée, d'un local imposable ne fait pas obstacle à l'établissement de cette taxation.

Il existe toutefois des allègements, tels que des dégrèvements et des exonérations, pour les résidences principales. Rappelons que la loi de finances pour 2020 a prévu de supprimer la taxe d'habitation pour l'ensemble des Français d'ici 2023 mais uniquement sur les résidences principales.

### **Taxe d'habitation : pas de majoration sur les résidences secondaires, hors zones tendues**

La possibilité donnée aux communes de majorer leur part de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est réservée aux villes situées dans les zones tendues, dans lesquelles la municipalité applique la taxe sur les logements vacants.

Les communes situées en zone tendues peuvent majorer de 5 à 60 % la part communale de la taxe d'habitation des meublés qui ne sont pas occupés en tant que résidence principale, à condition d'appliquer la taxe sur les logements vacants.

Cette majoration ne peut ainsi s'appliquer que dans les villes de plus de 50 000 habitants où existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement.

De telles zones se caractérisent notamment par le niveau élevé des loyers et des prix d'acquisition des logements anciens, ou par le nombre élevé de demandes de logement par rapport au nombre d'emménagements annuels dans le parc locatif social.

La majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires a pour objectif, dans les zones « tendues », de favoriser la mise sur le marché et l'affectation des logements à la résidence principale.

Pour le gouvernement, « étendre ce dispositif à des communes touristiques situées hors zones tendues serait dès lors incohérent au regard des objectifs poursuivis ». Il n'est donc pas prévu de modifier les règles d'applications de la majoration.

### **Fiscalité : des charges traçables**

Le contribuable doit justifier de la nature des dépenses déduites de son revenu brut foncier. Les propriétaires peuvent déduire de leurs revenus fonciers les intérêts et les frais liés aux emprunts qu'ils ont souscrits pour acquérir, construire, conserver, agrandir, réparer ou améliorer un bien loué. Encore faut-il qu'ils puissent justifier de la nature et du montant des dépenses retenues.

*Analyse de la Cour administrative d'appel de Bordeaux du 20.5.20, n° 18BX02120.*

### **Les faits**

M. X. a déduit de ses revenus fonciers des charges pour intérêts d'emprunt. Une déduction remise en cause par l'administration fiscale, qui lui réclame l'impôt sur le revenu correspondant, ainsi que des pénalités. Il en demande la décharge devant le tribunal administratif. Ce dernier la lui refuse.

## La solution

M. X. saisit la cour administrative d'appel, en vain. Il ressort en effet de l'instruction que le contribuable ne justifie pas que les intérêts déduits sont liés à un emprunt obtenu pour financer l'achat de son appartement, d'autant plus que l'acte notarié ne mentionne pas de prêt. En outre, le tableau d'amortissement produit ne précise pas l'affectation du crédit et la déduction des frais financiers ne correspond pas au montant des intérêts mentionné sur le document pour l'année en litige. Dans ces conditions, la cour donne raison au fisc. Un arrêt qui souligne l'importance de réclamer et de conserver les justificatifs susceptibles de servir de preuves quant à la nature et au montant des charges déduites. Il peut s'agir de tout document, à condition qu'il soit assez précis.

## Immobilier : harcelé par des copropriétaires, le gardien de l'immeuble porte l'affaire devant la justice

Un gardien d'immeuble est victime de harcèlement moral de la part de trois copropriétaires. L'un est membre du conseil syndical. Les copropriétaires sont fautifs, mais c'est au syndic de payer.

Le syndic peut-il être appelé à exécuter la condamnation judiciaire du syndicat des copropriétaires, condamné pour harcèlement moral du gardien de l'immeuble ? Ce jugement répond par l'affirmative.

*Analyse du Conseil de prud'hommes de Paris du 7.9.20, n° 19/01453.*

## Les faits

Un gardien d'immeuble est victime de harcèlement moral de la part de trois copropriétaires, dont l'un est membre du conseil syndical. Surveillance, insultes, la pression quotidienne est telle qu'il dépose plusieurs mains courantes et une plainte. Des copropriétaires lui apportent leur soutien. Informé de la situation, le syndic n'entreprend rien pour faire cesser le trouble. Le gardien fait deux tentatives de suicide. L'un des copropriétaires est reconnu coupable des faits de harcèlement moral et condamné par le tribunal correctionnel. Devant le conseil de prud'hommes, le gardien demande la condamnation solidaire du syndic et du syndicat des copropriétaires.

## La solution

Le conseil de prud'hommes condamne le syndicat à payer au gardien des dommages et intérêts pour harcèlement moral. Mais il met leur paiement à la charge du syndic. Car, si le syndicat est l'employeur et qu'il doit, à ce titre, assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de son salarié, c'est à son mandataire, le syndic, qu'il revient

d'assumer la gestion du personnel employé par le syndicat. Et donc de veiller à sa sécurité. La carence du syndic justifie sa condamnation à assurer le règlement des dommages et intérêts.

## Immobilier : les syndicats de copropriété de nouveau sur la sellette !

Après avoir contrôlé pas moins de 300 professionnels, la DGCCRF (direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) a identifié des suspicions d'ententes tarifaires et des anomalies dans la rédaction des contrats. Les syndicats déterminent généralement le prix des prestations en fonction de l'état de la copropriété, de ses spécificités et du nombre de lots. Voilà pour la théorie... En pratique, la DGCCRF suspecte des pratiques anticoncurrentielles. Elles peuvent prendre différentes formes. Par exemple, une entente sur les prix entre syndicats issus d'un même groupe, mais disposant, en apparence, d'une autonomie commerciale ou entre syndicats exerçant sur une même zone de chalandise.

## De possibles pratiques anticoncurrentielles

La DGCCRF relève aussi que certains promoteurs immobiliers délèguent systématiquement la gestion de la nouvelle copropriété à un même syndic ou à un syndic appartenant à une holding commune ou à un même groupe.

Par ailleurs, les agents ont également mis à jour des pratiques pouvant fausser la concurrence entre des prestataires de services positionnés sur les marchés des contrats d'installation, de relevés et de maintenance : similitude des prix et des prestations proposées, des conditions de résiliation des contrats....

## Des contrats pas toujours conformes

Des anomalies dans la rédaction des contrats de syndic sont aussi pointées du doigt. Pour rappel, un contrat type est obligatoire depuis 2015. Précisé dans un décret du 26 mars 2015, il repose sur le principe du « tout sauf ». La quasi-totalité des tâches doivent être forfaitisées, seules un petit nombre de prestations (tenue d'une assemblée générale extraordinaire, gestion des sinistres...) exhaustivement listées en annexe du décret du 26 mars pouvant être facturées en plus. L'objectif des pouvoirs publics était de faciliter la comparaison des offres émises par les professionnels. Malheureusement, à en croire la DGCCRF, certains syndicats continuent de facturer à part

des prestations devant pourtant être obligatoirement incluses dans le forfait.

### **Les mauvaises pratiques en hausse pendant la pandémie ?**

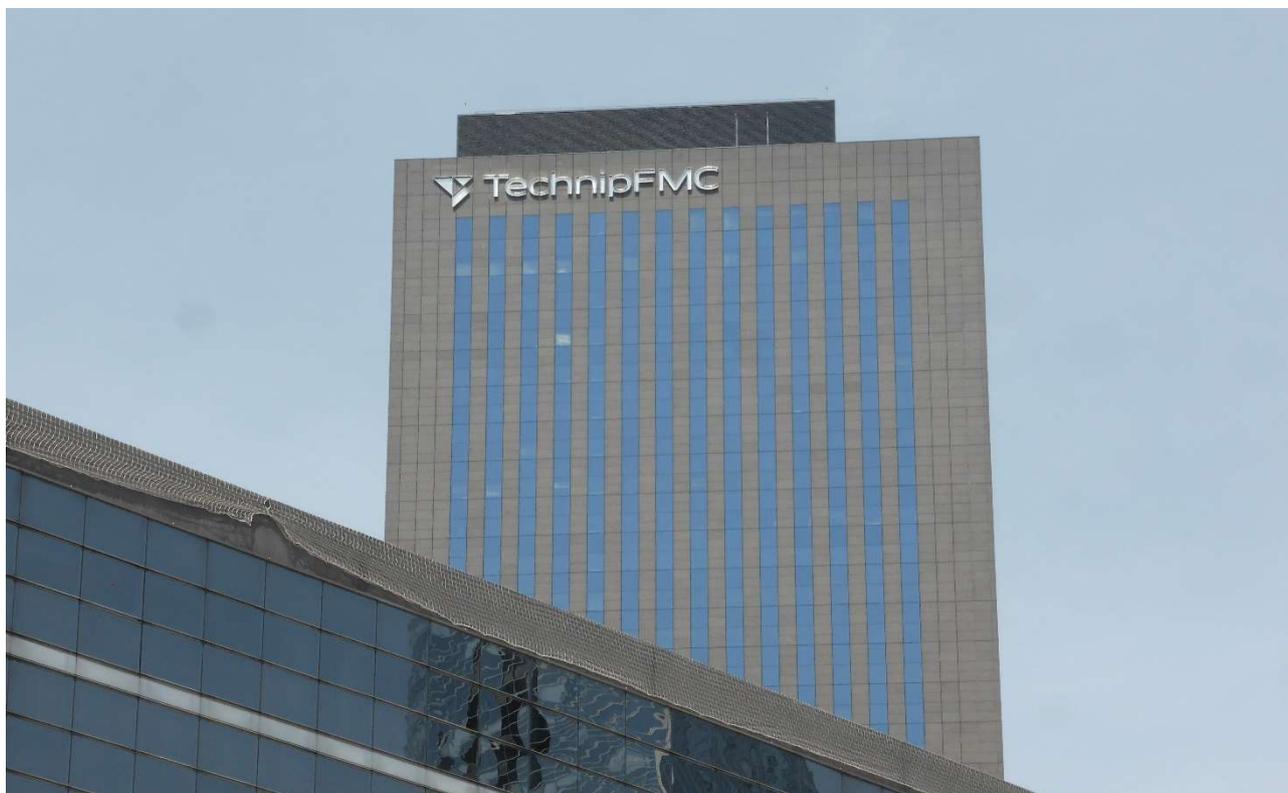
Cette fois ce n'est plus la DGCCRF, mais l'ARC (Association des responsables de copropriété) qui épingle les syndics. Entre confinement et assemblées à distance ou par correspondance, la crise sanitaire a modifié le mode de gestion des immeubles, parfois aux dépens des copropriétaires.

Parmi les griefs, le recours -trop- fréquent au vote par correspondance pour les assemblées générales, autorisé par la loi lorsque la tenue en audio ou visioconférence est impossible. Selon l'Association, certains syndics l'auraient imposé et en auraient profité pour élaborer seuls l'ordre du jour et, faute de débat, pour faire passer en force des dispositions contraires à l'intérêt de la copropriété, comme l'allongement de la durée du contrat de syndic ou la forte hausse des tarifs de certaines prestations particulières.

La saison des assemblées générales de copropriétaires bat son plein. C'est le moment ou jamais de vous impliquer dans la vie de votre immeuble et de préparer soigneusement ce grand rendez-vous annuel. Et ce, quelles que soient les modalités de sa tenue !

### **Parole d'expert**

**Danielle Dubrac, présidente de l'Union des syndicats des professionnels de l'immobilier (Unis) :** «Suite à la publication de l'étude de la DGCCRF nous lui avons demandé un rendez-vous que nous avons obtenu. Nous souhaitons, en effet, avoir accès à l'intégralité de l'enquête et non à sa synthèse. Il faut rappeler que, même si elle a été publiée récemment, cette étude est ancienne : elle date de 2018. Elle relève qu'en un an (entre 2017 et 2018), le taux d'anomalies a fortement chuté, passant de 73 à 46 % ; il doit vraisemblablement être beaucoup plus bas aujourd'hui. Je tiens à rappeler que nous nous sommes toujours élevés contre les mauvaises pratiques de certains professionnels. Pour éviter des incompréhensions ou des interprétations, l'Unis a, dès 2015, demandé à ses adhérents de faire un copier/coller du contenu du décret dans leurs publications. Enfin, nous attendons la mise en place de la clause de revoyure qui avait été annoncée lors de la création du contrat type».



**Immeuble ADRIA, bureaux de Technip puis TechnipFMC depuis 2003 jusqu'à juillet 2021 - Voir visite d'ORIGINE page 28**

# Résultats Financiers de Technip Energies et Technipfmc au 1<sup>er</sup> trimestre 2021

Philippe ROBIN

## 1. TECHNIP ENERGIES

Pour la première fois, Technip Energies a publié ses résultats propres en tant que société indépendante le 22 avril 2021.

Les points importants à noter :

- Les comptes sont établis en **euros** suivant les règles **IFRS** (Europe) alors que, intégrés dans les comptes de Technipfmc, les comptes du segment onshore/offshore ou Technip Energies étaient établis en **dollars** et suivant les règles **GAAP** (US) ; attention aux comparaisons.
- **Un chiffre d'affaires en croissance de 20%** à 1 557 € millions contre \$1540 millions au 1<sup>er</sup> trimestre 2020
- **Un EBIT récurrent de 91,3 € millions soit 5,9%** du chiffre d'affaires contre 4,3% il y a un an (ne pas confondre EBIT et EBITDA, voir TU114).
- **Une prise de commande de 6,471€ milliards** au 1<sup>er</sup> trimestre soit un carnet de commandes de 17,8 € milliards cumulés.
- **Un résultat net de 44,2 € millions** à comparer aux 7,5 € millions du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

**Les principaux faits opérationnels sur le 1<sup>er</sup> trimestre sont :**

- **Arctic LNG 2 Project** (Fédération russe) : la construction des modules du train 1 a atteint un niveau d'avancement de 50 % ; les modules devraient être expédiés vers la Russie en 2021.
- Expansion de la **raffinerie de Bapco** (Bahreïn) : Finalisation des opérations de levages (« heavylift ») dans toutes les zones de la raffinerie.
- **Energiean Power Gas FPSO** (offshore Israël) : Réalisation de la dernière campagne de levage (« heavylift ») à Singapour avec succès
- **Eni Coral Sul FLNG** (Mozambique) : intégration des trois modules de la tourelle d'amarrage et de la première turbine à gaz, poursuite des activités de mise en service des salles d'instrumentation et les travaux sur les systèmes d'utilités.
- **ENOC Jebel Ali** (E.A.U.) : Obtention du certificat de finalisation pour ce projet, qui a reçu le prix « Oil and Gas project of the year » en 2020 décerné par le MEED (Middle East Economic Digest) pour la performance de son exécution.

- **BP Tortue Gas FPSO** (Sénégal/Mauritanie) : Mise à l'eau de la coque et installation du premier module de quartier d'habitation.
- **Usine pétrochimique SOCAR Azerikimya** (Azerbaïdjan) : Test de performance réussi aux spécifications de capacité et de qualité de production d'éthylène et de propylène.

Les principaux faits commerciaux du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 (voir TU115) :

- Qatar Petroleum North Field East Project (Qatar)
- Modernisation de la raffinerie Barauni (Inde)

**Les perspectives pour 2021 ont été confirmées**, en particulier le chiffre d'affaires de 6,5 € à 7 € milliards et la marge EBIT de 5,5% à 6% hors charges non récurrentes de la scission.

Ce sont donc de bonnes et solides performances pour les débuts de la nouvelle société TEN.

Le cours de l'action TEN à la bourse de Paris est resté autour des 12-13 € après quelques soubresauts certainement dus aux difficultés à établir une tendance de l'évolution de la toute jeune société du fait du changement de référentiel des comptes (euros/dollar et IFRS/GAAP). De plus, le passage de l'EBITDA à l'EBIT est plus proche de la vraie rentabilité de l'entreprise mais est moins attractif en termes de chiffre.

De notre opinion, il y a un bon potentiel à moyen terme sur le cours de l'action et nous pensons que cela peut être une opportunité d'achat sur TEN.

## 2. TECHNIPFMC

Une semaine après Technip Energies, Technipfmc a diffusé ses résultats financiers sur le premier trimestre 2021 le 27 avril au soir.

Les points importants à noter :

- **Le chiffre d'affaires dans la moyenne de 2020** pour le Subsea, en baisse de 7% pour le segment Surface,
- **Un EBITDA ajusté de 9,7%** pour le Subsea et de 11% pour Surface, **en amélioration par rapport à 2020**,

- **Un bénéfice de \$368,2 millions** grâce à un apport exceptionnel de Technip Energies, le résultat net ajusté est **une perte de 14,5 millions**.
- **Un carnet de commande en légère baisse par rapport à 2020** pour le Subsea, en baisse un peu plus significative pour Surface.
- A la fin du trimestre, **une trésorerie et équivalents de trésorerie en baisse à \$752,8 millions, une trésorerie nette en déficit de \$1 778,3 millions** (en amélioration) mais des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation positif de \$181,5 millions sur le trimestre. Le free cash-flow (ou flux de trésorerie disponible) est évalué à \$137 millions à la fin du trimestre.

Pour prendre en compte la scission qui n'a été effective qu'au milieu du trimestre, **les comptes de Technip Energies sur la première partie du trimestre** ne sont pas intégrés dans les comptes de Technipfmc en tant que segment mais **au travers d'une soulte « income from investment in Technip Energies » de \$470,1 millions ajoutés comme un revenu Corporate. Sans cet apport**

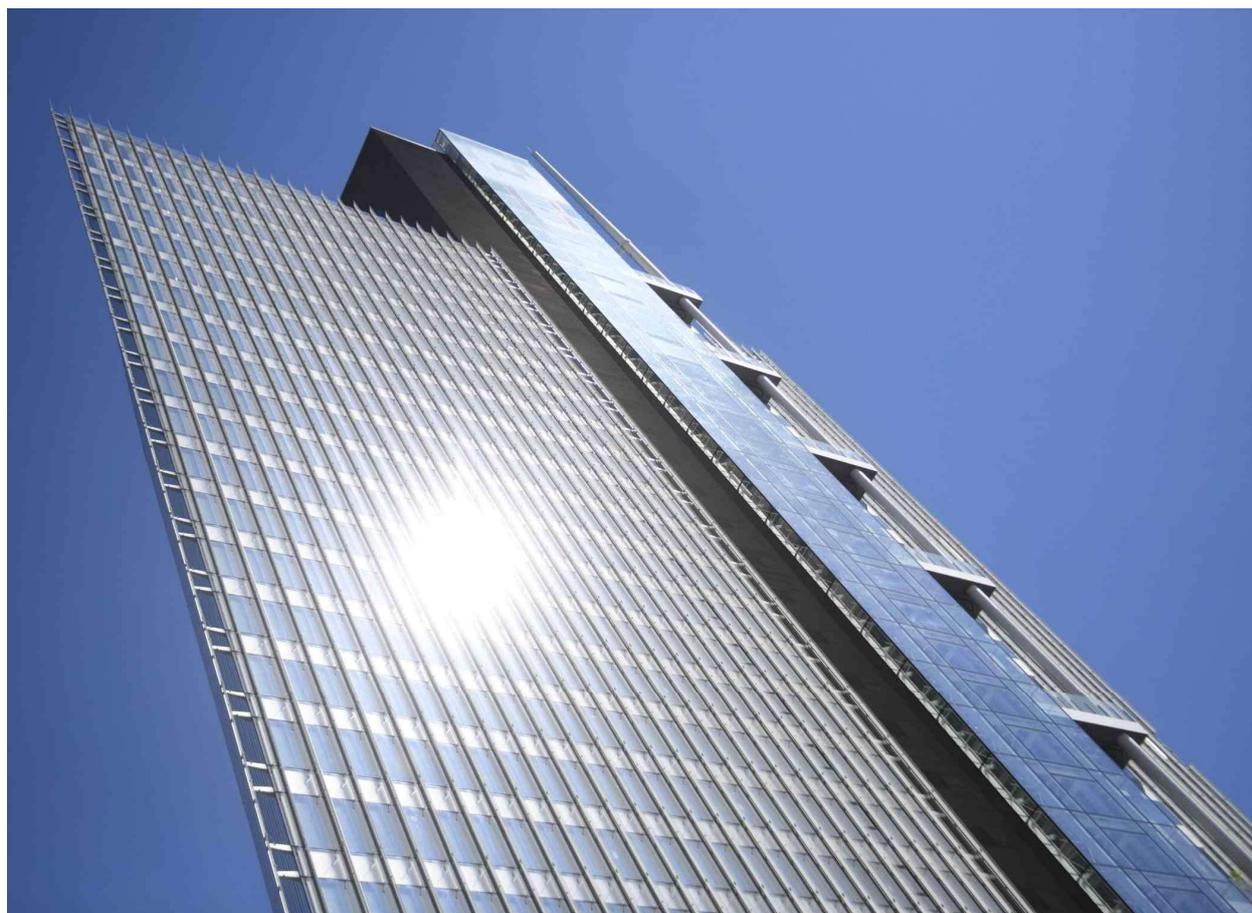
**exceptionnel, les comptes de Technipfmc seraient déficitaires de l'ordre de \$100 millions.**

**La bourse a réagi très positivement à ces résultats avec une hausse du titre FTI de 40% à 50% à l'heure où nous bouclons cet article, soit en moins de 2 mois.**

Dans ce cas également, il y a une discontinuité dans le référentiel pour déterminer une tendance de l'évolution de la société redimensionnée. A suivre ...

### 3. CONCLUSION

Il est délicat et prématuré de donner un avis définitif sur ces résultats, le trimestre ayant été celui de la scission effective. Il faudra attendre plusieurs trimestres pour déterminer la vari tendance de chacune des sociétés maintenant indépendantes l'une de l'autre. **A suivre ...**



**Immeuble TRINITY, futurs bureaux de Technip N-Power (TechnipFMC France) - Voir visite d'ORIGINE page 28**

# ACTUALITÉS de TechnipFMC et Technip Energies

Informations publiques publiées sur le site [www.technipfmc.com](http://www.technipfmc.com) et [www.technipenergies.com](http://www.technipenergies.com)

Depuis le 17 février, date de la scission, TechnipFMC ne publie plus ses communiqués en bilingue Anglais/Français mais uniquement en Anglais. Nous reproduisons que le verbatim, pas de traduction.

17 mars 2021

## TechnipFMC Enters Partnership with Magnora to Develop Floating Offshore Wind Projects

TechnipFMC today announced it has entered into an agreement with Magnora ASA (Magnora) to jointly pursue floating offshore wind project development opportunities under the name Magnora Offshore Wind.

Magnora holds a strategic position within the renewable energy sector as an owner in offshore wind, onshore wind, and solar development projects and is a key enabler in solar energy technologies.

When combined with TechnipFMC's unique technologies, experience delivering integrated EPCI (iEPCI™) projects and its novel Deep Purple™ initiative to integrate wind and wave energy with offshore green hydrogen storage, this partnership will enable Magnora Offshore Wind to realize significant opportunities in the growing offshore floating wind market.

Magnora Offshore Wind has already commenced operations and started work on an application for the first round of seabed leasing through the Scottish government's ScotWind Leasing program. In addition, Magnora Offshore Wind will participate in the first offshore wind application round in Norway, which opens in 2021, and will also consider entering new markets in the coming months.

Jonathan Landes, President Subsea at TechnipFMC, commented: *"Magnora and TechnipFMC bring together decades of combined knowledge regarding the development of profitable offshore energy projects. This partnership reflects TechnipFMC's ambition to capture a significant position in the renewable offshore energy market. We are delighted to support Magnora Offshore Wind by providing our expertise and know-how in bringing innovative offshore energy solutions to the market."*

Torstein Sanness, Executive Chairman of Magnora, says: *"In Magnora you find some of the world's leading experts within wind development. Coupled with TechnipFMC's project management competence and extensive service and technology portfolio, we believe we can provide a market-leading floating offshore wind offering. TechnipFMC's 'Deep Purple'™ initiative, which utilizes offshore wind to produce hydrogen for offshore assets, is another exciting avenue we will be jointly looking to explore."*

25 mars 2021

## Technip Energies et NIPIGAS conjuguent leurs efforts et leurs ressources dans la transition énergétique en Russie avec la création de NOVA ENERGIES

Technip Energies, leader mondial de l'ingénierie et des technologies pour l'industrie de l'énergie et sa transition, et NIPIGAS, un leader russe de l'ingénierie, de la fourniture des équipements et de la gestion de la construction, annoncent leur intention de créer NOVA ENERGIES, une joint-venture (JV) pour accélérer la transition énergétique en Russie. L'accord sur les conditions générales de mise en œuvre a été signé ce jour par Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies et Dmitry Evstafiev, Directeur général de NIPIGAS.

Cette nouvelle joint-venture fournira un large éventail d'expertise, comprenant notamment l'ingénierie et la conception, la documentation de projet, les estimations d'investissements («FEED / PD») ainsi que l'ingénierie, la fourniture des équipements, la construction, l'installation et la mise en service («EPC / EPCm») pour des projets d'élimination de CO<sub>2</sub>, de capture du carbone, de production propre d'hydrogène, d'énergies biosourcées, de bioraffineries, de biochimie, d'ammoniac, ainsi que d'autres sujets liés à la transition énergétique.

NOVA ENERGIES sera un acteur indépendant opérant sur le marché russe dans une perspective de long terme. La JV comprendra des équipes de Technip Energies et de NIPIGAS, qui apporteront leurs domaines d'expertise respectifs, dans le but de devenir la société d'ingénierie et de technologie « de référence » pour la transition énergétique en Russie.

**Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies, a déclaré :** « *Technip Energies s'appuie sur l'importante expérience et expertise acquises au cours de six décennies de travail sur la transformation des énergies traditionnelles. Une ingénierie de pointe est nécessaire pour repousser les limites du possible et accélérer la transition vers une société bas-carbone. En combinant nos efforts et notre savoir-faire avec ceux de NIPIGAS, nous allons permettre à nos clients en Russie d'atteindre leurs objectifs de transition énergétique. À travers cette joint-venture, Technip Energies renforcera son positionnement sur la transition énergétique, en s'appuyant sur son expertise en ingénierie et ses technologies en hydrogène, chimie durable, gestion du CO<sub>2</sub> et solutions décarbonées pour construire un avenir meilleur.* »

**Dmitry Evstafiev, Directeur général de NIPIGAS, a ajouté :** « *La tendance mondiale à la décarbonation est devenue l'un des facteurs clés de modernisation des industries existantes et de création de nouvelles industries en Russie. Avec l'intervention de NIPIGAS, les meilleures solutions de conception, sûres, respectueuses de l'environnement, et faisant écho aux normes internationales les plus exigeantes, sont mises en œuvre au sein des plus grands projets du pays. Nous souhaitons renforcer notre leadership technologique pour continuer à proposer à nos clients des solutions via notre joint-venture avec Technip Energies qui répondent aux exigences de demain, en étant à la recherche d'opportunités pour développer et approfondir cette pratique. Par conséquent, le partenariat avec un leader mondial dans le domaine des énergies nouvelles et de la transition énergétique est bien sûr extrêmement important pour nous et à bien des égards une direction stratégique forte.* »

-----

**31 mars 2021**

### **TechnipFMC Completes Share Purchase Agreement with Bpifrance**

TechnipFMC today provided an update on the Share Purchase Agreement with Bpifrance Participations SA ("Bpifrance") related to its recent separation into two industry-leading, independent, publicly traded companies – TechnipFMC and Technip Energies.

Bpifrance, a substantial shareholder of TechnipFMC since 2009, has agreed to an investment of \$100 million in Technip Energies, which has been acquired from TechnipFMC's retained stake in Technip Energies. The shares acquired by Bpifrance through this investment are in addition to those received through the dividend distribution made at the time of separation to all shareholders of TechnipFMC. The investment reflects Bpifrance's commitment as a long-term reference shareholder of Technip Energies.

The sale of shares to Bpifrance reduced the Company's ownership in Technip Energies to 82.3 million ordinary shares. TechnipFMC's current stake in the new company was valued at \$1.2 billion as of the market close on March 31, 2021.

Bpifrance had previously provided funding of \$200 million for the purchase of Technip Energies' shares from TechnipFMC. The Company will refund \$100 million to Bpifrance as a result of their revised level of investment. The Company intends to significantly reduce its shareholding in Technip Energies over the next 18 months.

-----

**1 avril 2021**

### **Bpifrance renforce sa participation dans Technip Energies en investissant 100 millions de dollars US**

Bpifrance investit 100 millions de dollars US dans Technip Energies, renforçant sa participation pour la porter à environ 7% du capital de la société en vue de devenir un actionnaire de référence à long terme et d'accompagner sa stratégie au service de la transition énergétique.

Cet investissement s'inscrit dans le cadre des accords conclus entre Bpifrance et TechnipFMC.

Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance a déclaré : « *Nous saluons les très bonnes conditions d'entrée sur le marché de Technip Energies qui marque l'envol d'un des plus importants acteurs français d'ingénierie et de technologie au rayonnement mondial. Notre renforcement au capital illustre la confiance de Bpifrance dans la stratégie de*

*diversification de Technip Energies et dans son positionnement résolument tourné vers l'accélération de la transition énergétique, créatrice de valeur durable.»*

Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies a déclaré : « *Nous sommes très heureux de voir Bpifrance, avec qui nous entretenons une relation de confiance et de longue date, augmenter sa participation au capital de notre société récemment cotée. C'est une reconnaissance manifeste de notre excellence opérationnelle et de notre vision stratégique d'accélérer la transition vers une société bas-carbone.* »

## **À propos de Bpifrance**

Les investissements en fonds propres de Bpifrance sont opérés par Bpifrance Investissement. Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure également leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : [www.Bpifrance.fr](http://www.Bpifrance.fr) - <https://presse.bpifrance.fr/> - Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

-----

**26 avril 2021**

## **Technip Energies va racheter l'équivalent de 20 millions d'euros de ses propres actions à TechnipFMC**

Technip Energies, un leader dans l'ingénierie et les technologies au service de la transition énergétique, annonce aujourd'hui qu'elle a décidé d'acquérir l'équivalent de 20 millions d'euros de ses propres actions ordinaires (les « Actions ») auprès de TechnipFMC plc., simultanément à la cession annoncée par TechnipFMC d'une partie de sa participation dans la Société par le biais d'un placement privé par la voie de la construction accélérée d'un carnet d'ordres. Le prix par action des Actions qui seront achetées par la Société à TechnipFMC sera égal au prix d'achat qui sera annoncé séparément par TechnipFMC dans le cadre de son processus de construction accélérée d'un carnet d'ordres.

En acquérant les Actions, la Société exerce ses droits en vertu de l'Accord de séparation et de distribution conclu avec TechnipFMC le 7 janvier 2021, aux termes duquel la Société est devenue une société indépendante le 16 février 2021.

À la suite de la cession par réalisation du processus accéléré de construction du carnet d'ordres de TechnipFMC et de l'acquisition des Actions par la Société, la participation de TechnipFMC dans la Société sera d'environ 31%.

-----

**27 avril 2021**

## **TechnipFMC plc Announces the Sale of a ca. 14% Stake in Technip Energies N.V.**

- Sale of 25 million Technip Energies N.V. ("**Technip Energies**") shares representing ca. 14% of Technip Energies' share capital through an accelerated bookbuild offering
- TechnipFMC plc ("**TechnipFMC**") would, upon completion of the Placement and the Concurrent Sale to Technip Energies, retain a stake of ca. 31% of the share capital of Technip Energies

**This press release is not an offer of securities for sale into the United States. The securities referred to herein have not been and will not be registered under the U.S. Securities Act of 1933, as amended, and may not be offered or sold in the United States, except pursuant to an applicable exemption from registration. No public offering of securities is being made in the United States.**

**This press release is for information purposes only and does not constitute an offer to sell or a solicitation of an offer to buy any securities and the offer of Technip Energies shares does not constitute a public offering other than to qualified investors in any jurisdiction, including in France.**

TechnipFMC announces the sale of 25 million Technip Energies shares (the “**Shares**”), representing ca. 14% of Technip Energies’ share capital, through a private placement by way of an accelerated bookbuild offering (the “**Placement**”). The sale price of the Shares in the Placement is set at €11.10 per Share, yielding total gross proceeds of €277.5 million.

Concurrently with the Placement, Technip Energies will purchase from TechnipFMC ca. 1.8 million shares (equivalent to 1% of share capital) at €11.10 per share, corresponding to the price of the Placement (the “**Concurrent Sale to Technip Energies**”). This purchase is separate from the Placement.

Upon completion of the Placement and the Concurrent Sale to Technip Energies, TechnipFMC retains a direct stake of ca. 31% of Technip Energies’ share capital.

TechnipFMC has agreed to a 60-day lock-up for its remaining shares in Technip Energies, subject to waiver from the Joint Global Coordinators involved in the Placement and certain other customary exceptions, including transfer of shares to a subsidiary, granting and enforcement of security interests in connection with financing and derivative transactions and tender into any public tender offer for all or part of the shares.

The Placement was conducted without a public offering in any country and was open to eligible institutional investors.

Settlement for the Placement is expected to take place on or around 30 April 2021.

-----

**6 mai 2021**

### **Technip Energies lance BlueH<sub>2</sub> by T.EN™ - une gamme de solutions aux coûts optimisés et à faibles émissions de CO<sub>2</sub> pour la production d'hydrogène**

Technip Energies annonce le lancement de BlueH<sub>2</sub> by T.EN™, sa gamme complète de solutions abordables et décarbonées pour la production d'hydrogène. L'hydrogène fait partie intégrante de la transition énergétique et, s'appuyant sur ses 50 ans d'expérience, Technip Energies étend son rôle aux solutions énergétiques bas / sans carbone.

Les solutions BlueH<sub>2</sub> by T.EN™ de Technip Energies offrent de nombreux avantages :

- Jusqu'à 99% de réduction de l'empreinte carbone par rapport aux procédés traditionnels de production d'hydrogène - de ~10 à 0,1 kg de CO<sub>2</sub> par kg d'H<sub>2</sub>, tout en conservant une flexibilité permettant de s'adapter à chaque application individuelle.
- Rendement maximal en hydrogène, demande énergétique minimale (carburant + électricité) et techniques très efficaces, d'une part, de réduction du carbone et d'autre part, de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CCUS), pour parvenir au coût le plus bas de l'hydrogène bleu (LCOH).
- Technologies éprouvées et équipements développés et propriétés de Technip Energies, disponibles dès à présent pour les clients.
- Intégration facultative d'une cogénération d'énergie à haute efficacité et à faible émission de carbone.

En plus de cibler les applications traditionnelles de production d'hydrogène à faible teneur en carbone, telles que le raffinage et la fabrication d'ammoniac, BlueH<sub>2</sub> by T.EN™ a été développé pour soutenir la décarbonation de nombreuses industries, telles que l'acier, le ciment, la production d'électricité, les oléfines et le GNL ainsi que pour faciliter les vecteurs d'énergie propre.

Arnaud Pieton, Directeur Général de Technip Energies, a commenté : « *En tant que leader du marché de l'hydrogène depuis près de 60 ans, nous sommes fiers de proposer cette gamme de technologies innovantes pour l'hydrogène bleu. BlueH<sub>2</sub> by T.EN™ est un nouvel exemple de notre esprit pionnier et témoigne de notre engagement technologique en faveur d'une économie neutre en carbone et d'une société bas-carbone.* »

Technip Energies est un acteur majeur et innovant sur le marché de l'hydrogène, avec plus de 275 réalisations depuis notre premier déploiement en 1964, dont plus de 50 avec des installations de captage du carbone.

**Pour en savoir plus sur l'hydrogène bleu :** Technip Energies est un des leaders du marché de la technologie de génération d'hydrogène par reformage à la vapeur de combustibles fossiles. Forts de cette expérience approfondie, nous

élargissons notre portefeuille d'hydrogène bleu en tant que vecteur énergétique décarboné viable. Avec nos clients et partenaires, nous proposons un système énergétique commercialement viable, fiable et sûr, combinant la capture du carbone et la génération d'hydrogène.

-----00000-----

## ACTIVITÉS DE TechnipFMC et Technip Energies : PROJETS et CONTRATS

Informations publiques publiées sur le site [www.technipfmc.com](http://www.technipfmc.com) et [www.technipenergies.com](http://www.technipenergies.com)

-----

7 avril 2021

### Technip Energies remporte un contrat significatif auprès de Indian Oil Corporation pour moderniser la raffinerie de Barauni en Inde

Technip Energies a remporté un contrat significatif<sup>(1)</sup> portant sur l'ingénierie, la fourniture des équipements, la construction et la mise en service (EPCC) auprès de Indian Oil Corporation Limited (IOCL) pour son projet d'expansion BR9 à Barauni, Bihar, dans l'est de l'Inde.

Ce contrat EPCC couvre l'installation d'une nouvelle unité d'hydrocraquage (OHCU) d'une capacité de 1 million de tonnes par an (MMTPA), d'une unité de traitement de gaz (FGTU) et des infrastructures associées. L'OHCU, combinée avec des unités de raffinage en aval, permettra la production de carburants de qualité BS VI - similaires aux carburants de qualité Euro VI - et de produits pétrochimiques.

Bhaskar Patel, Senior Vice President India Business Unit chez Technip Energies, a déclaré: « *Nous sommes très heureux d'avoir remporté ce contrat auprès de Indian Oil Corporation Limited. Cela démontre notre engagement de long terme en Inde et consolide considérablement notre positionnement dans la réalisation de projets à haute pression. Cela renforce également notre position en tant que fournisseur de premier plan pour les projets clés des principaux acteurs du secteur énergétique en Inde.* »

La raffinerie de Barauni d'IOCL, construite en 1964, est la deuxième raffinerie construite en Inde. Le projet d'expansion BR9 portera la capacité de la raffinerie de 6 MMTPA à 9 MMTPA et renforcera le portefeuille de produits de la raffinerie de Barauni avec de nouveaux intermédiaires pétrochimiques tels que le polypropylène.

Technip Energies a une forte implantation en Inde avec une présence locale à Delhi, Mumbai, Chennai et Dahej.

<sup>(1)</sup> Pour Technip Energies, un contrat « significatif » se situe entre 50 et 250 millions d'euros.

Note: ce contrat est inclus dans les résultats financiers du premier trimestre 2021 de la société.

-----

20 avril 2021

### TechnipFMC Awarded a Significant Subsea Contract for Petrobras' Marlim and Voador Fields

TechnipFMC today announced that it has been awarded a significant<sup>(1)</sup> subsea contract from Petrobras (NYSE: PBR) for the Marlim and Voador fields, located offshore Brazil.

TechnipFMC will supply up to eight manifolds for production and injection, utilizing the all-electric Robotic Valve Controller (RVC). The contract also includes associated tools, spares and services.

The RVC is a unique robotic technology that replaces traditional subsea hydraulics, as well as thousands of mechanical parts, while providing real-time data and analysis on system performance. This results in a manifold that is smaller, less

complex and less costly with a significantly reduced carbon footprint. Moreover, the RVC's software can be remotely upgraded and maintained subsea, increasing the overall reliability and availability of the subsea system.

Jonathan Landes, President Subsea at TechnipFMC, commented: *"We are honored that Petrobras has selected us to support the ongoing development of the Marlim and Voador fields. We look forward to executing this project using our local capabilities in Brazil and contributing to another important development in the country."*

*"We are very excited to bring new technology and automation capabilities to this project through the use of the RVC to operate the manifolds. Our innovations in automation and electrification are helping our clients lower their operational expenditures and reduce the carbon intensity of their subsea projects."*

(1) For TechnipFMC, a "significant" contract is between \$75 million and \$250 million.

Note: this inbound order was included in the Company's first quarter financial results.

----

**26 avril 2021**

### **TechnipFMC Receives Notice to Proceed for Subsea Contract for Santos Barossa Project Offshore Australia**

TechnipFMC today announced it has received a Notice to Proceed for a significant<sup>(1)</sup> subsea production system contract from Santos Ltd. (ASX: STO) for the Barossa project, located 300 kilometers north of Darwin, Australia, at a water depth of approximately 130 meters.

The contract scope covers the supply of subsea trees and associated control systems, manifolds and wellheads, as well as installation and commissioning support, which will help to extend the life of the existing Darwin LNG facility.

Jonathan Landes, President Subsea at TechnipFMC, commented: *"We are very pleased to have been selected as a subsea partner for the Barossa project. This important award strengthens our relationship with Santos and further demonstrates our commitment to assist in the development of the Australian energy sector."*

(1) For TechnipFMC, a "significant" contract ranges between \$75 million and \$250 million.

Note: this inbound order was included in the Company's first quarter financial results.

----

**10 mai 2021**

### **Technip Energies remporte un grand contrat pétrochimique auprès de Indian Oil Corporation pour une nouvelle usine PTA**

Technip Energies a remporté un grand<sup>(1)</sup> contrat portant sur l'ingénierie, la fourniture des équipements, la construction et la mise en service (EPCC) auprès de Indian Oil Corporation Limited (IOCL) pour son projet de complexe pétrochimique de para xylène (PX) et d'acide téréphtalique purifié (PTA) dans sa raffinerie de Paradip, Orissa, sur la côte est de l'Inde.

Ce contrat EPCC couvre la livraison d'une nouvelle usine de PTA de 1,2 MTPA<sup>(2)</sup> et des infrastructures associées. Le PTA est une matière première majeure utilisée pour fabriquer des fibres de polyester, des bouteilles en PET et des films de polyester utilisés dans les applications d'emballage.

Marco Villa, Chief Operating Officer de Technip Energies, a déclaré : *« Nous sommes ravis d'avoir remporté un autre contrat important auprès de Indian Oil Corporation Limited. Nous sommes impatients de démarrer ce projet qui témoigne de notre engagement de longue date en Inde - un marché clé pour nous. Il consolide également de manière significative notre position de leader dans la réalisation de projets pétrochimiques complexes. »*

La raffinerie de Paradip est la raffinerie la plus moderne d'Inde. Ses produits répondent aux besoins énergétiques du marché domestique et sont en partie exportés. Dans le but d'augmenter sa valeur ajoutée, la raffinerie de Paradip s'est

lancée dans la pétrochimie avec la production de polypropylène (PP), de mono éthylène glycol (MEG) et se lance maintenant dans la production de para xylène (PX) et d'acide téréphtalique purifié (PTA). La disponibilité de PTA à Paradip permettra de soutenir les usines de fabrication de polyester dans la région.

Technip Energies a une forte implantation en Inde avec une présence locale à Delhi, Mumbai, Chennai et Dahej.

(1) Pour Technip Energies, un « grand » contrat se situe entre 250 et 500 millions d'euros.

(2) Millions de tonnes par an

-----

17 mai 2021

### **TechnipFMC Awarded a Significant Subsea Contract for Ithaca Energy's Captain EOR Project**

TechnipFMC today announced that it has been awarded a significant<sup>(1)</sup> Engineering, Procurement, Construction and Installation (EPCI) contract from Ithaca Energy (UK) Limited for the Captain Enhanced Oil Recovery (EOR) Project in the UK North Sea.

TechnipFMC will design, manufacture, deliver and install subsea equipment including a rigid riser caisson, water injection flexible flowline, umbilicals and associated equipment.

Jonathan Landes, President Subsea at TechnipFMC, stated: "We are delighted to support Ithaca Energy on this important EOR expansion of the Captain field, utilizing our innovative design and installation technologies and solutions to unlock and maximize the recovery of hydrocarbons from the UK Continental Shelf. We look forward to helping Ithaca improve project economics, enhance performance and reduce emissions."

The Captain field lies approximately 145 kilometers (90 miles) northeast of Aberdeen, Scotland, in the Outer Moray Firth area of the UK North Sea, in water depths of around 105.5 meters (346 feet).

(1) For TechnipFMC, a "significant" contract ranges between \$75 million and \$250 million.

-----

25 mai 2021

### **Technip Energies remporte deux contrats auprès de Neste pour le développement de son centre de production de carburants renouvelables à Rotterdam**

Technip Energies a remporté deux contrats<sup>(1)</sup> auprès de Neste pour le développement de son centre de production de carburants renouvelables à Rotterdam, aux Pays-Bas, dans le cadre de l'accord de partenariat existant entre Technip Energies et Neste.

Le premier contrat porte sur l'ingénierie, les services de fourniture des équipements et la gestion de la construction (EPsCm) pour la modification de la raffinerie de production d'énergies renouvelables existante de Neste à Rotterdam, aux Pays-Bas, afin de permettre la production de carburant d'aviation durable (sustainable aviation fuel, SAF). Les modifications apportées à la raffinerie, un investissement d'environ 190 millions d'euros, pourront permettre à Neste de produire jusqu'à 500 000 tonnes de SAF par an dans le cadre de la capacité existante.

Le deuxième contrat couvre l'ingénierie d'avant-projet détaillé (FEED) pour une possible nouvelle raffinerie de produits renouvelables d'échelle mondiale de Neste à Rotterdam. Ce contrat s'inscrit dans le cadre des travaux préparatifs de Neste pour permettre à son conseil d'administration de prendre une décision finale d'investissement, prévue pour fin 2021 ou début 2022.

Le processus de production est basé sur la technologie de pointe NEXBTL, propriétaire de Neste, qui permet la conversion de déchets et résidus en produits renouvelables comme le diesel renouvelable, le carburant d'aviation durable et les solutions renouvelables pour les polymères et l'industrie chimique.

Marco Villa, Chief Operating Officer de Technip Energies, a déclaré : « Ces deux contrats renforcent notre relation de longue date avec Neste, qui a commencé avec la livraison de deux unités de production de carburants renouvelables à Rotterdam et Singapour, suivie du projet d'expansion de Singapour en 2018. Nous sommes fiers du partenariat signé avec Neste en 2019 pour la production de carburants renouvelables grâce à la technologie de pointe de Neste. Cela confirme l'engagement des deux parties de contribuer à la transition énergétique soutenue par la tendance actuelle du marché. »

(1) La somme de ces deux contrats est comprise entre 50 et 250 millions d'euros.

-----

27 mai 2021

### **Technip Energies, à travers sa filiale Technip E&C Limited – UK, remporte un contrat significatif de services d'ingénierie et de gestion de projets (PEMS) pour KIPIC, filiale de Kuwait Petroleum Corporation**

Technip Energies, à travers sa filiale Technip E&C Limited, a remporté un contrat significatif<sup>(1)</sup> auprès de Kuwait Integrated Petroleum Industries Company (KIPIC) pour divers projets dans le sud du Koweït.

Le contrat est d'une durée de six ans et couvre des services de conseil, d'ingénierie et de management de projet pour différents projets potentiels au complexe d'Al-Zour, notamment la raffinerie d'Al-Zour, le complexe pétrochimique, les infrastructures d'importation de GNL et d'autres installations appartenant à KIPIC.

Stephane Mespoules, Vice-président Project Management Consultancy chez Technip Energies, a déclaré : « Nous sommes très heureux d'avoir remporté ce contrat de services auprès de KIPIC qui renforce notre présence de longue date au Koweït. Ce projet démontre notre position de leader dans les activités de conseil en gestion de projet et confirme la montée en puissance de notre segment d'activité Technologie, Produits et Services. »

KIPIC est responsable de l'exploitation et de la gestion du plus grand complexe intégré de raffinage, de fabrication de produits pétrochimiques et d'importation de gaz naturel liquéfié du site d'Al-Zour.

(1) Pour Technip Energies, un contrat " significatif " se situe entre 50 et 250 millions d'euros.

-----

3 juin 2021

### **TechnipFMC Awarded First iEPCI™ in Brazil for the Karoon Patola Field**

TechnipFMC today has been awarded its first integrated Engineering, Procurement, Construction and Installation (iEPCI™) contract in Brazil by Karoon Energy (ASX:KAR) for the Patola field development.

The contract covers engineering, procurement, construction and installation of subsea trees, flexible pipes and umbilicals. The project will take place at water depths of 300 meters and will tie back to the existing Baúna Floating Production, Storage and Offloading (FPSO) vessel, Cidade de Itajaí.

TechnipFMC was chosen based on its recognized technical excellence and capability to deliver complete and integrated solutions. The company will leverage its assets and significant local content in Brazil, including its subsea equipment and flexible pipe plants and its logistics base.

Jon Landes, President Subsea at TechnipFMC, commented: "We are very pleased to receive our first iEPCI™ contract in Brazil for the Karoon Patola project. TechnipFMC and Karoon have a relationship based on trust and transparency, with shared principles and values. We are proud to apply our integrated expertise to help Karoon achieve its goals. We look forward to supporting Karoon in this and other developments."

-----00000-----

# VISITE du NOUVEL IMMEUBLE DE BUREAUX de TECHNIP ENERGIES « ORIGINE »

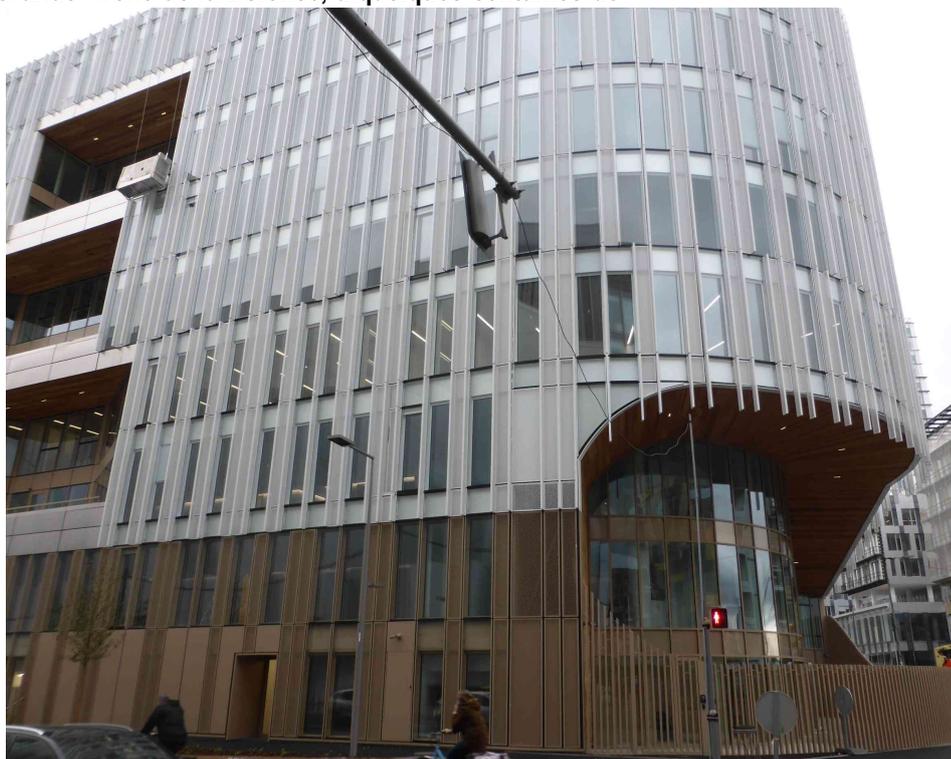
Philippe ROBIN

## 1. Historique

Depuis plus de 4 ans, la direction de Technip France avait décidé de quitter l'immeuble d'ADRIA à la Défense pour se relocaliser à proximité dans un nouvel immeuble plus adapté à l'exécution des projets.

Une équipe de projet interne « **MOVE** » avait été mise en place sous la direction de Frédérique Le Moigne et avec comme devise « *A unique project where all energies converge* ».

Rapidement en 2017, le choix s'est porté sur le **projet ORIGINE d'ICADE**, qui est un programme immobilier de plus de **70 000 m<sup>2</sup>** situé à **Nanterre, juste derrière la Grande Arche de la Défense, à quelques centaines de**



**mètres d'ADRIA.**

Inspiré des formes de récifs, il a été conçu par les architectes Maud Caubet et Donatienne Jannel de Quadri Fiore, et construit par BATEG, filiale de Vinci Construction France. La conception et la réalisation ont été développées en coopération avec l'équipe de projet Technip.

La scission de Technipfmc et Technip Energies n'a pas remis en cause le projet.

Toutefois, les **équipes du subsea qui restent Technipfmc sous le nom de N-Power** ne participent plus

à ce projet. Elles vont également quitter la tour ADRIA cet été. Un bail de 9 ans a été conclu pour la location de près de 7 000 m<sup>2</sup>, du 7<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> étage de la nouvelle **tour TRINITY**, pour environ 500 salariés. Haute de 140 mètres avec 33 étages, la tour TRINITY abrite 49 000 m<sup>2</sup> au-dessus de la bretelle du tunnel A14 à **l'arrière du CNIT à La Défense**. Déménagement également prévu cet été.

## 2. Les Grandes Orientations

Les grandes lignes directrices qui ont guidé le projet sont les suivantes :

- Le **confort** des utilisateurs, la **qualité de l'air** et de la ventilation, l'**éclairage** naturel et artificiel,
- Des **espaces verts** intérieurs et extérieurs,
- Une **conception architecturale** « iconique »,
  - Des **espaces d'accueil** chaleureux et efficaces,
  - De **nombreuses possibilités de restauration** et un espace de travail collaboratif (coworking) ouvrant sur une large terrasse au 7<sup>ème</sup> étage,
  - Un **centre d'activités physiques** (fitness center) mis à disposition,
  - Un **espace de bien-être et de relaxation**,
  - De **nouveaux espaces de travail collectif** spécifiquement conçus pour les activités de Technip Energies, incluant un lieu d'exposition (showroom), une plateforme digitale d'échange de connaissances et d'apprentissage,
- Un **centre d'affaire** pour les visiteurs,
- Des **parkings** incluant des stations de recharge pour les véhicules électriques et l'encouragement aux mobilités douces avec de larges espaces pour des vélos.

C'est donc **un projet très ambitieux dans l'air du temps** associé à la nouvelle image de **Technip Energies**.

### 3. Visite d'ORIGINE par l'ARTP

Christelle Rogé, DRH de Technip France, avait promis une visite du nouvel immeuble ORIGINE par une délégation de l'ARTP lorsque la situation sanitaire le permettrait. Rendez-vous a été pris le 6 mai et Frédérique Le Moigne



nous a organisé une visite sur mesure. **Nous remercions Christelle, Frédérique ainsi que Olivier Quintin** pour leur disponibilité et le temps qu'ils nous ont consacré.

La délégation de l'ARTP constituée de Huguette Livernault, Daniel Bailly, Max Dessus, Philippe Robin et Jean Roy a pu apprécier la luminosité des espaces malgré le temps très maussade de ce début mai ....

L'ensemble du programme immobilier est constitué de deux immeubles de bureaux, d'un immeuble d'habitation et d'espaces verts partiellement ouverts à tous pendant la journée et sécurisés pendant la nuit. Technip Energies loue l'immeuble A complet (le plus important) et une partie de l'immeuble B. Le reste de l'immeuble B sera loué à d'autres entreprise et les espaces sont totalement séparés et indépendants. L'immeuble d'habitation est totalement indépendant.

Les espaces communs se situent dans les sous-sols et rez-de-chaussée de l'immeuble A. Les résidents Clients et partenaires seront logés dans l'immeuble B. Un contrôle d'accès permet le contrôle des flux entre les principales zones.

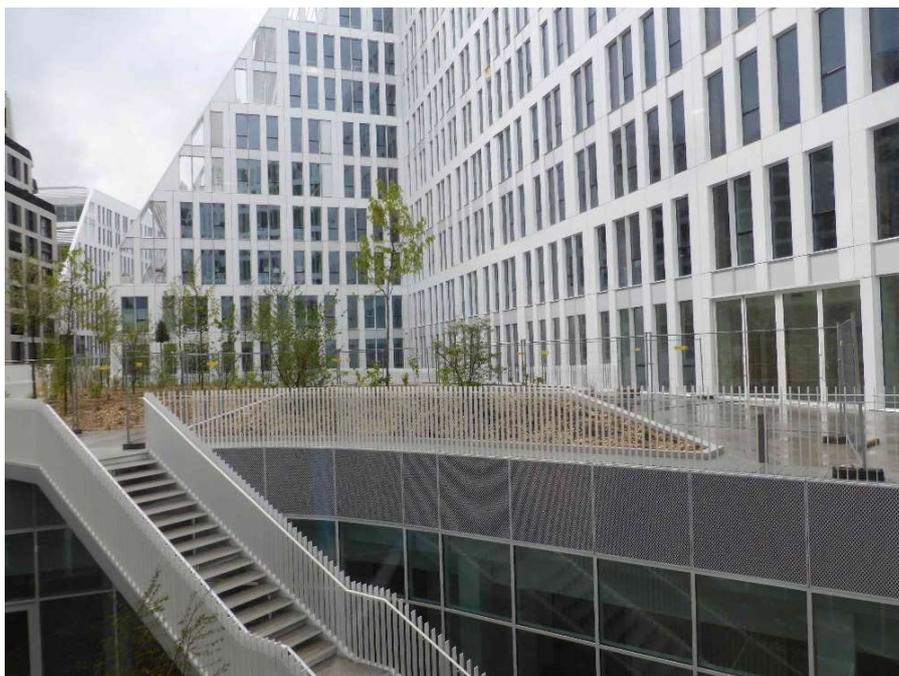
L'entrée principale du bâtiment A avec le bureau d'accueil de Technip Energies se situe dans l'**Atrium**, grand volume lumineux sur lequel donnent des galeries à chaque étage.

L'ensemble des zones est organisé autour de ce volume. C'est la première image qu'imprime tout visiteur et qui fait penser au musée Guggenheim à New-York.

En descendant dans les sous-sols, qui donnent néanmoins sur des jardins et des espaces verts de détente, on trouve les restaurants qui auront chacun leur fonctionnement propre, une cafétéria, le fitness center, le show-room et l'auditorium.

Aux étages, les bureaux open-space en petites zones modulaires donnant sur l'extérieur, parfois des terrasses avec la possibilité d'ouvrir les fenêtres vers l'extérieur, ce n'est pas un immeuble dit de grande hauteur (IGH) avec ses règles contraignantes. Parsemé entre les bureaux, des salles de réunions de diverses tailles allant de 2 à 12 personnes permettant le travail collaboratif, les échanges en visio et la confidentialité des entretiens. Les machines à café dans les étages, sources de convivialité et de créativité, n'ont pas été oubliées.

**Les premières impressions sont l'espace, les volumes internes, la luminosité, des espaces de vie.** C'est en



opposition franche avec ADRIA, plus proche de l'ambiance de NEW SIDE pour ceux qui l'ont connu.

Les aménagements intérieurs n'étaient pas encore totalement achevés mais suffisamment avancés pour avoir une bonne idée de l'ensemble une fois achevé

Les impressions à la sortie de la visite sont enthousiastes. « Excellentes impressions, Le bâtiment est très spacieux et très lumineux. Aucun bureau fermé, y compris à la direction. Beaucoup d'espaces de réunions, détente, terrasses, etc. Trois salles de restaurant, des salles de fitness, un amphi de 160 places. »

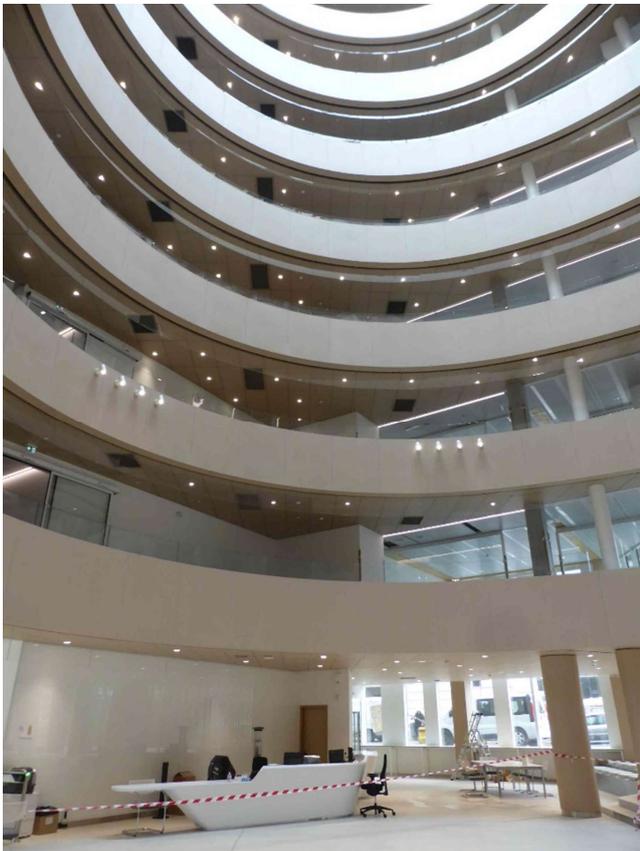
« C'est aéré, il y a de la lumière avec des puits de lumière, des espaces communs qui devraient être agréables. Les bureaux sont en open-space, sauf à quelques rares exceptions mais ils sont par petites zones, pas de grandes surfaces en open-space d'un bloc. Il y a un bon nombre de salles de réunions et des « bulles » pour 2 à 4 personnes à proximité des bureaux. Les bureaux (mobiliers) ne sont pas grands pour déplier des plans en A1 (et A0 faudra oublier). Les zones de bureaux sont réparties en horizontal, ce qui peut créer de l'ilotage. Les visiteurs seront cantonnés au rez-de-chaussée et les résidents Clients et partenaires dans l'immeuble voisin (comme chez Chiyoda). L'architecture d'ensemble est légère avec beaucoup de métal et de bois. L'isolation acoustique est excellente et surprenante. Il est clair qu'un des objectifs est d'attirer les jeunes, c'est anti-ADRIA. »

La délégation de l'ARTP est sortie de cette visite enthousiasmée. La conception de l'immeuble est novatrice et très différente de ce que la plus-part d'entre-nous, les boomers, ont vécu. Les espaces de vie diversifiés rappellent un campus universitaire et correspond certainement aux attentes des jeunes générations Y et Z.

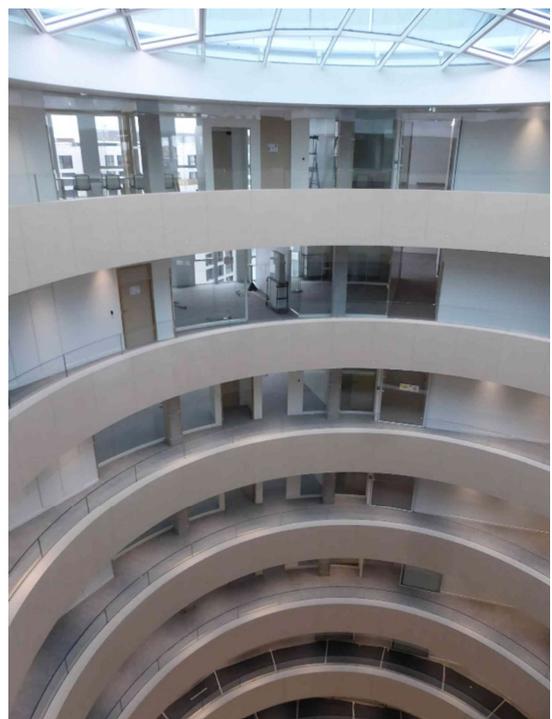
De nombreuses photos ont été prises lors de cette visite. La sélection a été difficile. Nous vous en proposons un florilège dans le présent TU.

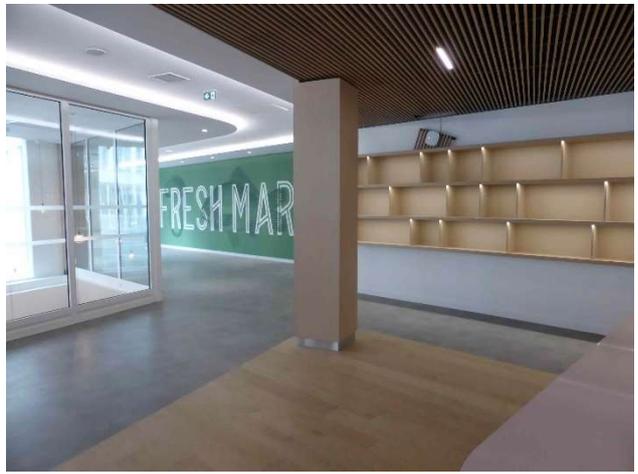
D'autres photos sont également disponibles sur le site internet pour les adhérents inscrits : <https://www.artchnip.org/album-photos/nos-evenements/>

Pour les Parisiens et les Alto-Séquanais, vous pouvez aussi profiter des beaux jours et avoir « Origine » comme but de promenade, derrière la Grande Arche de la Défense et de l'aréna de la Défense.



**L'ATRIUM, point central et pivot de l'immeuble sur les 7 étages, accueil des visiteurs et des collaborateurs**





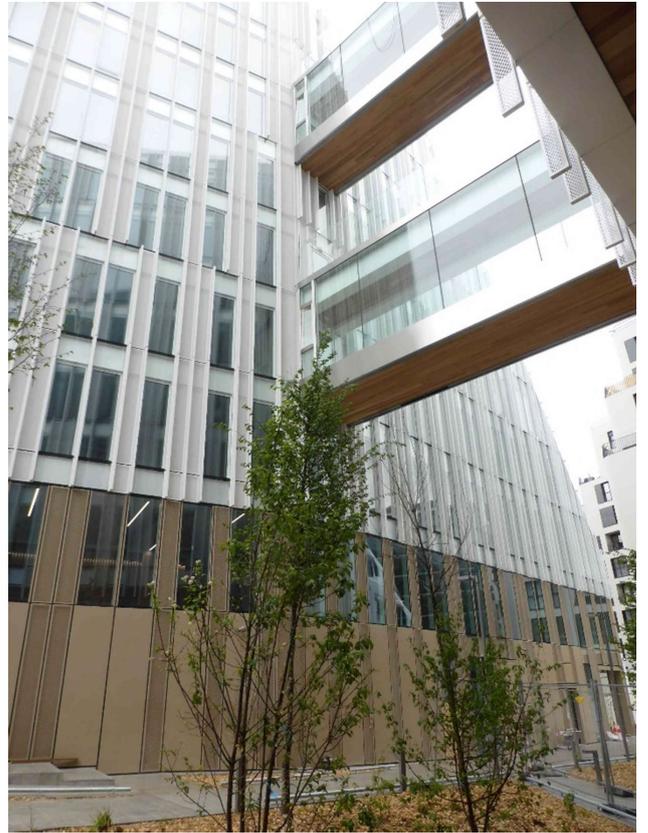
**Les Lieux de vie : restaurants, cafeteria, fitness, auditorium, showroom**



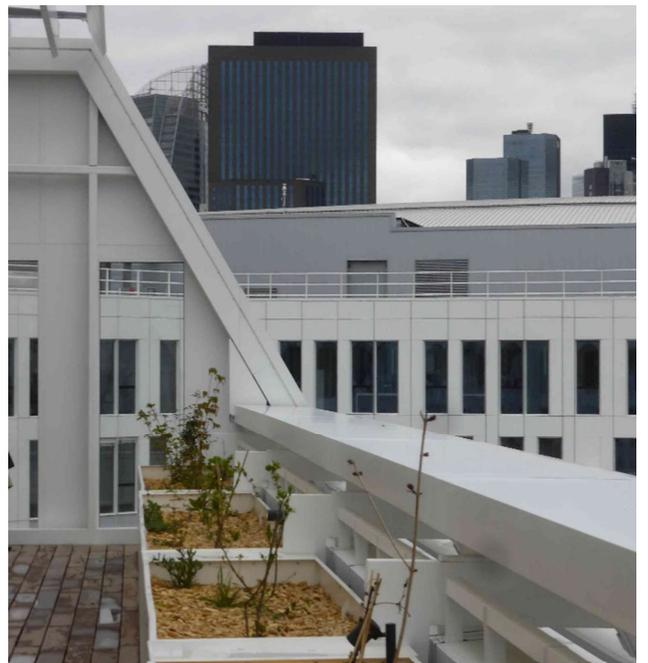


Dans les étages, bureaux, salles de réunion (bulles) et cafeterias





Vues des extérieurs, terrasses  
... et de la tour ADRIA en fond



# Le COIN du GONE LYONNAIS

Michel PINAZ

## Les Aqueducs Lyonnais Histoire d'eau et de Géomètre

Lyon au fil du temps il a fallu trouver de nombreuses solutions pour alimenter eau la population à l'aide de nombreux ouvrages à l'époque des Romains ont été construits pas moins de 4 aqueducs pour amener l'eau à la ville de Lugdunum Lyon et il fallut que les géomètres de l'époque aient dû user de tout leur savoir-faire et pratique de nombreux appareils pour la construction de ces ouvrages

Nous allons en étudier certains appareillages afin de résoudre la conception des ouvrages lorsque l'on sait que l'ouvrage le plus importants « L'aqueduc du Gier » construit au milieu du 2<sup>ème</sup> siècle de notre ère dont le débit était de 15 000 m<sup>3</sup>/jour long de 85,6 km (42 km à vol d'oiseau) dont le point de départ avait une altitude de 405 m et l'arrivée au sommet de la ville avait une altitude 299,5 mètres avec une pente moyenne de 1,1 m par km pratiquant plusieurs ouvrages pour arriver à résoudre cet exploit (des viaducs, des ponts siphons, des aqueducs aériens et souterrain en contournant la montagne ou pour franchir des obstacles et des rivières à 4 reprises

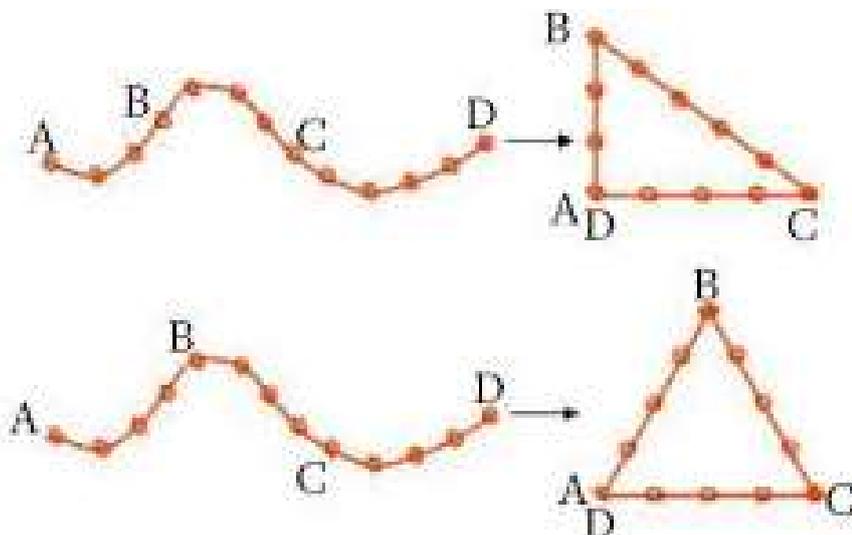
Les géomètres de l'époque appelés les agrimenseurs ont utilisés des appareillages pour la conception que nous avons un peu oublié à notre époque où tout est électronique :

### La Corde a treize nœuds ou (Corde Egyptienne)

La corde à treize nœuds est un outil mathématique et géométrique inventé par les Égyptiens aux environs de 2000 av. J. - C. Elle a servi aux bâtisseurs des cathédrales du Moyen Âge

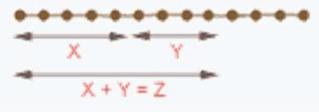
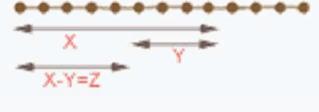
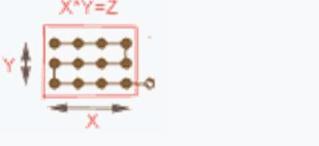
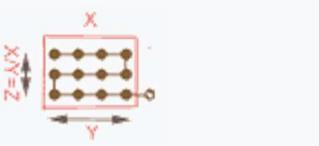
C'est une corde d'une longueur de douze coudées et de 12 intervalles identiques marqués par 13 nœuds ; elle permet de manier, dans la pratique, les principes élémentaires

de trigonométrie proportionnelle, de tracer des plans au sol, de transmettre des consignes pour ces mêmes tracés, de les reproduire exactement (portes, fenêtres, ogives), les dimensions étant ensuite contrôlées avec la canne (ou pige), sur laquelle figurent les unités de mesure choisies.



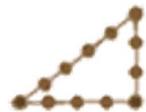
Même si certains tracés sont relativement justes, elle permet, avant tout, de respecter la proportion, chère aux bâtisseurs de cathédrales (ou de forteresses).

**La corde à 13 Nœuds sert à faire des Opérations (c'est l'ancêtre de la calculatrice)**

<p><u>Addition</u> <math>z=x+y</math></p>	<p>Compter x nœuds, puis y nœuds. Le nombre total de nœuds est z.</p>	
<p><u>Soustraction</u> <math>z=x-y</math></p>	<p>Compter x nœuds, puis revenir de y nœuds. Le résultat est z nœuds.</p>	
<p><u>Multiplication</u> <math>z=x*y</math></p>	<p>Compter x nœuds, puis recommencer y fois, ce que l'on peut faire en repliant la corde y fois sur elle-même. Le nombre total de nœuds est z.</p>	
<p><u>Division</u> <math>x=q*y+r</math></p>	<p>Compter x nœuds, et le marquer sur la corde. Compter y nœuds puis replier sur lui-même le segment ainsi obtenu. Le nombre de replis est q et le nombre de nœuds restants est r.</p>	

**Qui sert à faire des Tracés simples**

- L'angle droit est donné par le triangle égyptien 3-4-5 par la réciproque du théorème de Pythagore.  
Le premier travail sur le chantier, muni de la corde à treize nœuds est de trouver l'angle droit, celui où placer la pierre angulaire qui assure la première assise d'un monument
- le triangle équilatéral

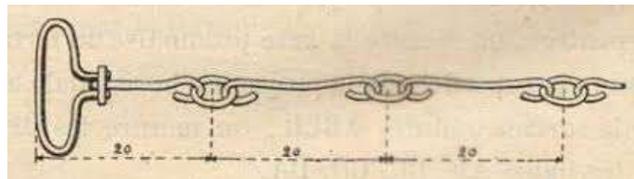


Les figures représentées ci-dessus sont composées de 12 points car un des points regroupe 2 nœuds de la corde.

**La Chaîne d'Arpenteur**

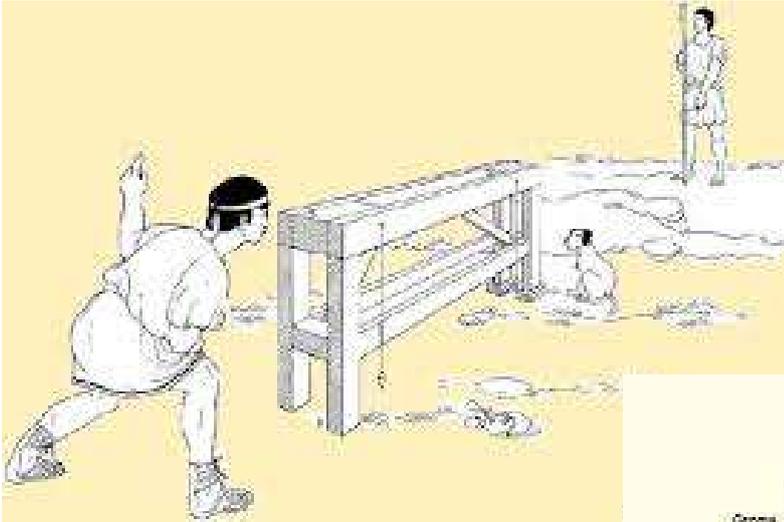


La Chaîne d'arpenteur (matériel un peu désuet à notre époque)



Un objet qui pouvait encore être utilisé jusque dans les années 1980 et dont l'usage a complètement disparu aujourd'hui.

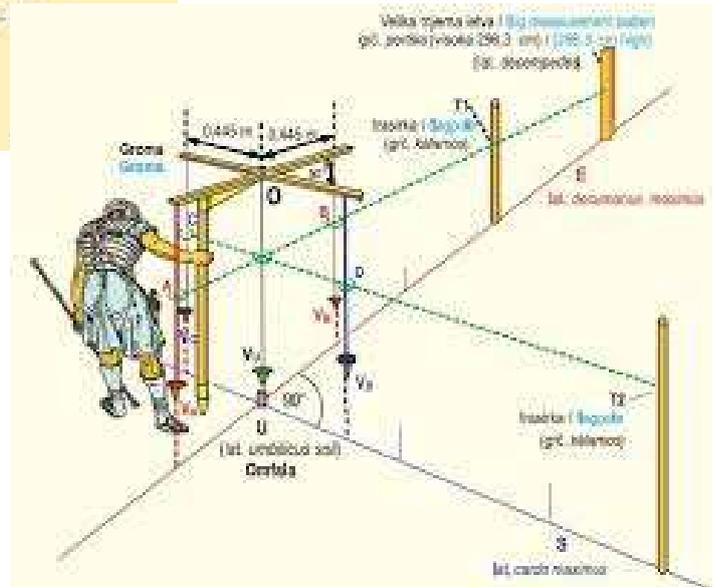
## La Chorobate



La ou le Chorobate c'est l'ancêtre du niveau qui servait à vérifier les niveaux pendant la construction des aqueducs il s'agissait d'une règle dans laquelle était creusée une rigole que l'on remplissait d'eau et qui était équipée de deux œilletons de visée à chaque extrémité d'une longueur de 20 pieds soit environ 6 ml.

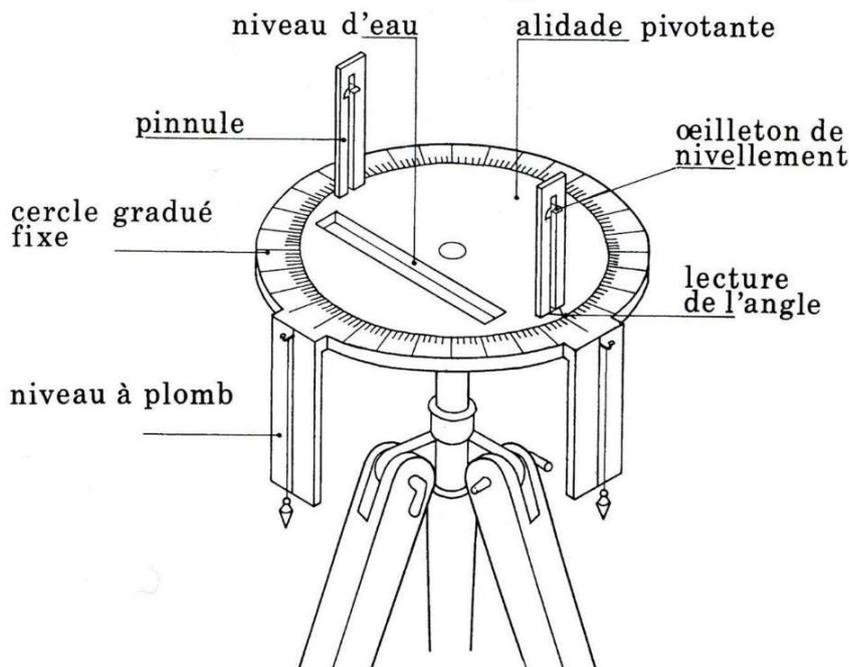
## La Groma

La Groma ou gruma du nom grec gnomon signifiant équerre qui fut reprise par les géomètres du 19<sup>ème</sup> siècle sous le nom d'Équerrette



## La Dioptre

La dioptre ou dioptré instrument utilisé pour l'arpentage ou pour l'astrologie (les astronomes grecs l'utilisaient pour mesurer la position des étoiles au 2<sup>ème</sup> siècle de notre ère) on considère que cet instrument date du 6<sup>ème</sup> siècle avant JC c'est un



instrument assez sophistiqué est remplacé de nos jours par le théodolite qui lui-même a remplacé le topographe du XVI<sup>ème</sup> siècle qui permettrait de construire des tunnels à travers une montagne entre deux points prévus à l'avance de part et d'autre de celle-ci elle aurait permis de construire une des plus grandes réalisations techniques de l'antiquité un tunnel de 1036 ml de long creusé à travers le mont Kastro sur l'île grecque de Samos au VI<sup>ème</sup> siècle avant JC (un livre entièrement consacré à la construction et de la dioptré pour l'arpentage par Héron d'Alexandrie certainement un des plus talentueux ingénieur et

mathématicien de l'histoire.

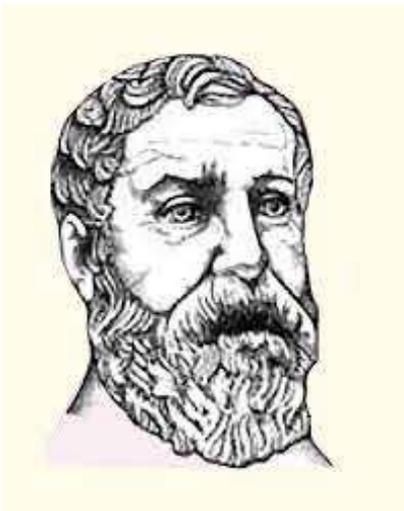
## La lunette (dioptra) de Héron (Un théodolite et un niveau antique)

Cet instrument de mesure géodésique étonnant offrait la possibilité de mesurer avec précision la position de points célestes (étoiles) ou terrestres. En multipliant les visées avec cet instrument, il était possible, pour le géographe de relever le tracé des îles et des mers, pour l'astronome de calculer la distance entre les étoiles et de prévoir les éclipses, pour l'architecte de réaliser des constructions complexes...

Elle se composait d'un pied sur lequel était monté un socle horizontal, portant un axe vertical dont la rotation était mesurée avec précision grâce à un cercle (sans doute gradué) et d'un réglage par vis sans fin. L'axe vertical portait un plateau inclinable, que l'on orientait en azimut par rapport au socle, également à l'aide d'une échelle circulaire et d'une vis sans fin. Enfin, ce plateau portait le viseur proprement dit, également orientable, dont la position était aussi repérable sur un disque (peut-être gradué). Ainsi l'opérateur avait la capacité de viser n'importe quel point dans l'espace et d'en relever les coordonnées. Par ailleurs, on pouvait ajuster au socle un dispositif pour vérifier son horizontalité. Celui-ci se composait de deux tubes de verre gradués (vases communicants) remplis d'eau, fixés sur une règle : si la règle était bien horizontale, le niveau de l'eau dans les deux tubes faisait face à la même graduation.

## Héron l'Ancien ou Héron d'Alexandrie

Inventeur, Mathématicien et mécanicien grec du 1<sup>er</sup> siècle après J.-C., né à Alexandrie.



On lui attribue l'invention de plusieurs machines, dont la fontaine de Héron et l'éolipile. Outre de nombreux traités consacrés à la mécanique, Héron a laissé la Dioptra, contenant la description et les usages de ce premier instrument universel de mesure, qui fut longtemps le principal appareil de nivellement et dont on se servit comme théodolite pour les observations terrestres et astronomiques. Il a également étudié les phénomènes de réflexion de la lumière, tant sur les miroirs convexes ou concaves que sur les miroirs plans, et écrit des traités de mathématiques (mesure des aires et des volumes)

Il a également inventé l'odomètre qui est le complément de la dioptra.

--- o --- o --- o --- o ---

**Rappel de ce message qui date de 200 ans**

## **Napoléon 1<sup>er</sup> et Lyon « LYONNAIS JE VOUS AIME »**

Le 13 mars 1815 Napoléon de retour de l'île d'Elbe, passe par Lyon avant de se rendre dans « sa » Capitale. Au moment de quitter la ville, il manifeste son affection à Lyon par une déclaration célèbre : « LYONNAIS, je vous aime ».

Un attachement certain lie les Lyonnais à l'Empereur » pour des raisons affectives et politiques » rapporté par Bruno Benoit Historien Lyonnais cf. l'Histoire de Lyon en 22 dates

Déjà à l'âge de 10 ans le jeune Bonaparte se rend à Lyon, en compagnie de son père, au cours du voyage qui le conduit à l'école militaire de Brienne dans l'Aube, puis à 16 ans lors d'une permission. La ville lui plaît par sa dimension et la beauté de ses édifices. Il avoue être séduit par les bâtiments de la place Bellecour (avant leur destruction en 1793).

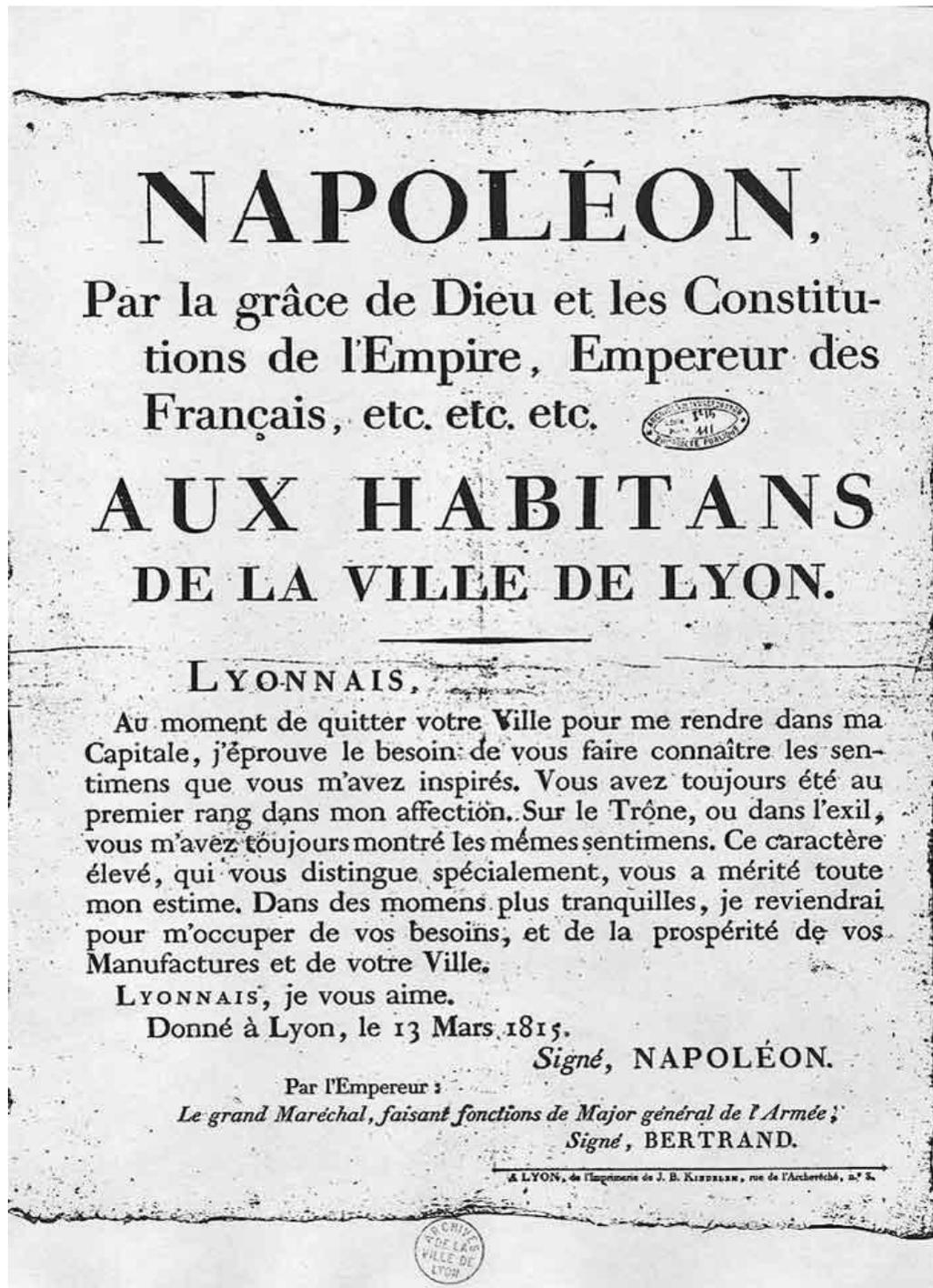
Quelques années plus tard, à son retour à Lyon ou il est accueilli triomphalement. Le jeune général loge dans un hôtel

particulier tout près de la place Bellecour, assiste à une pièce de théâtre aux Célestins « Le Héros est de retour », suivie d'un diner organisé en son honneur par les Bourgeois Lyonnais.

Ces mêmes Bourgeois lui offrent une somme confortable pour réussir son coup d'état à Paris, en échange de quoi Bonaparte leur garantit la prospérité de Lyon.

C'est donc en 1800, après avoir réussi son coup d'état, et être le premier personnage de l'Etat, que vainqueur de Marengo et désormais Premier Consul revient à Lyon et fait un geste symbolique, celui de poser la première pierre des façades de la place Bellecour sous les hourras de la foule.

La place Bellecour a connu différents noms



Affiche du 13 mars 1815

selon les années alors qu'elle avait été créée au début du 17<sup>ème</sup> siècle, Bella Curtis, Place Royale, Place Louis Le Grand, Place de la Fédération, Place de l'Egalité, Place Bonaparte, Place Napoléon (à ce jour 3 plaques seulement subsistent) cette mériterait encore au moins plusieurs articles, à vos crayons...

**Le Gone**

# ENTRE RETRO et NOSTALGIE

## QUI ETAIT MARIE MARVINGT ?

Claudine DUCLUZEAU



C'était une femme extraordinaire, au sens propre comme au sens figuré, et vraiment étonnante, mais malheureusement, illustre inconnue aujourd'hui. Comment peut-on tomber dans l'oubli avec un tel palmarès ?

Marie Marvingt est née d'un père fonctionnaire des Postes et d'une mère au foyer. Avant sa naissance, ses parents habitaient Metz contrôlé de l'empire allemand en 1870. Son père demande une nouvelle affectation et sera muté à Aurillac en Auvergne où naîtra leur fille Marie le 20 avril 1875. Avant 1870, les trois premiers enfants du couple, des petits garçons, sont tous morts dans leur petite enfance. En 1878, son petit frère naîtra mais qui devait mourir d'une crise cardiaque à 19 ans.



En 1880, ayant des ennuis de santé, la maman tint à se rapprocher de sa famille et les Marvingt repartent pour Metz. Sa mère décèdera en 1889. Marie avait 14 ans et son frère 12 ans. Félix Marvingt quitte Metz avec ses 2 jeunes enfants pour s'installer à Nancy au 8, place de la Carrière. Marie restera dans cette ville pour le restant de sa vie.

Elle poursuit en français ses études commencées en allemand à Metz. Elle obtient une licence de lettres et un diplôme d'infirmière. Elle a pratiqué le dessin, la peinture, la musique, le chant, le théâtre, les danses anciennes et modernes. Excellente cuisinière, elle a remporté un premier prix dans un concours de cuisine. Elle écrit des poèmes. Munie d'une licence de lettres, elle rédige des articles dans "L'Eclair de l'Est". Elle parle sept langues dont l'esperanto.

### Sportive sans limite

Félix, son père, rêvait d'un fils athlète et reporte tous ses espoirs sur sa fille en lui donnant une éducation sportive et il ne sera pas déçu, loin de là.

Elle nageait 4 kms en piscine à 6 ans. Elle sera la première femme en 1906 à traverser la Seine sur 12 kms et demi avec une heure d'avance sur la seconde participante. En 1908, elle traverse le lac de Gérardmer et le Golfe de Naples, ainsi qu'une course de nuit de 2h45 sur le Lac Majeur.

A 15 ans, elle est allée de Nancy à Coblenche en canoë, soit plus de 400 kms.



Elle gagne de nombreux prix dans diverses disciplines sportives : gymnastique, trapèze, course à pied, saut en hauteur et saut en longueur, cyclisme, ski, alpinisme, patinage, escrime à l'épée, au sabre et au fleuret, golf, polo, water-polo, bobsleigh, boxe, arts martiaux, football et tir. Elle obtiendra 17 records mondiaux dans tous ces sports. Elle sera également une des premières femmes à faire de la spéléologie.

Excellente cavalière, elle fait un stage au cirque Rancy pour apprendre la voltige de haut niveau. Elle savait se tenir debout sur un cheval au galop et sauter à travers des cerceaux, et encore mieux, elle a été la première femme

à faire le saut périlleux sur un cheval au galop. Elle a appris à jongler, marcher sur un fil également.

Marie Marvingt fut l'une des plus grandes alpinistes de son temps. Elle était classée cinquième sur le plan mondial. En 1903, l'ascension de la Dent du Géant (une première) faillit lui être fatale. Empêtrée dans ses vêtements, elle a dévissé

et s'est retrouvée suspendue dans le vide. Après cet accident, elle a décidé de trouver une solution pour que les femmes puissent faire du sport à leur aise et comme personne ne s'en souciait, en 1904, elle inventera la jupe-culotte.

En 1905, elle a créé la première école française civile de ski. En 1907, elle a été la première femme à faire du saut en ski et en 1908, elle a été encore la première femme championne au monde de bobsleigh.

Cycliste hors pair, Marie Marvingt a fait du vélo toute sa vie. En 1904, elle fait Nancy-Naples pour voir le Vésuve en éruption, Nancy-Toulouse en 1906 pour participer à la traversée de la ville à la nage, Nancy-Bordeaux en 1907.

Elle boucle en 1908 le Tour de France après les hommes qui lui ont refusé sa participation, derrière eux, avec les mêmes étapes et les mêmes difficultés.

A 86 ans, en 1961, son dernier exploit : elle effectuera Nancy-Paris à vélo (près de 400 kms) et revient aux commandes du premier hélicoptère à réaction français, un Djinn.



Elle obtient son permis de conduire des automobiles en 1899. Les autos étaient peu nombreuses en ce temps-là et les femmes qui savaient les conduire encore moins.



Elle a conduit une locomotive à vapeur en 1903. La même année, également des bateaux à vapeur.

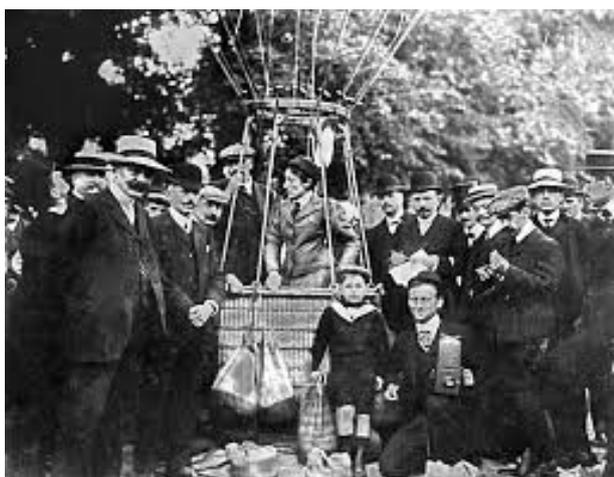
Un fusil ne lui faisait pas peur. Très forte au tir. Prix d'honneur de tir à la carabine à 50 mètres aux championnats internationaux de 1907. Prix d'honneur de tir au fusil de guerre à 300 mètres. Le Ministère de la Guerre lui a lui-même remis les palmes de Premier Tireur.

Elle aimait le sport uniquement pour la beauté du geste et pour l'ivresse de la compétition.

Son destin fut hors du commun. Femme d'exception, athlète de haut niveau, alpiniste reconnue, elle fut la première femme à gravir les plus hauts sommets du Massif de Chamonix. Passionnée par l'aviation, elle sera une pionnière, surnommée *la fiancée du danger*, *la reine*

*de l'air*, Marie casse-cou.

## A la conquête du ciel



En 1901, elle obtient son brevet de pilote aérostier. Son premier trajet sera Rouen-Lamballe. Elle fera la traversée de la Mer du Nord en 1910 pour relier Nancy à l'Angleterre. Elle a survolé la Champagne, les Vosges, l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique.

Elle a volé sur des ballons dirigeables qu'elle savait piloter mais n'a jamais été brevetée.

Elle apprend à piloter avec Hubert Latham, pilote d'essai, un avion monoplan, passe son baptême de l'air en 1909 et obtient son brevet de pilote en 1910, le numéro 281. Elle est la troisième femme au monde à l'obtenir. Particulièrement douée, elle accomplira 900 vols sans dégâts.

Elle volait sur avion *Antoinette*, un avion difficile à manœuvrer qu'elle fut la seule femme à piloter.



Elle lança l'idée de l'aviation sanitaire en proposant un projet d'avion-sanitaire en 1910 à l'armée. Une civière placée dans un container, sera emportée sous le fuselage. Elle pense aussi faire installer des skis métalliques pour pouvoir se poser sur le sable ou la neige. Son projet ne verra jamais le jour, l'un des fabricants fait faillite (l'Entreprise Deperdussin) et l'Etat refuse de financer le prototype.



De 1911 à 1914, Marie Marvingt multiplie les conférences en France et en Amérique pour que le public et les responsables prennent conscience de l'intérêt de l'avion au service de la santé publique.

Son projet commence à voir le jour sur le plan militaire à l'occasion du conflit qui allait éclater.

Pendant la guerre 14-18, 7000 blessés ont été transportés par avion. Quand celle-ci éclate, Marie Marvingt a voulu s'engager



en qualité de pilote d'avion. Pas question. Refusé. Elle a été d'abord infirmière. Mais, elle voulait se battre comme les hommes et trouve la solution.

Déguisée en 2ème classe, elle rejoint le 42ème Bataillon de Chasseurs à pied qui combattait en première ligne. A la suite d'une blessure, trois semaines plus tard, on s'aperçut que c'était une femme et on la renvoya.

Têtue, un peu plus tard, elle est pilote dans une escadrille de bombardement. Elle est allée bombarder et détruire une position allemande, ce qui lui valut la Croix de Guerre avec palmes que le Maréchal Foch tint à lui remettre personnellement.



En 1917, le président Clémenceau lui remit un sauf conduit de 6 mois sur le front italien. Elle rejoint le 3ème Régiment de Chasseurs Alpins. On lui confia l'organisation et l'évacuation des blessés dans les Dolomites.



Elle a terminé la guerre en tant qu'assistante en chirurgie. En 1919, elle a reçu le premier diplôme d'infirmière de l'air. Intervenante volontaire à la Croix Rouge, elle met au point un service d'avion-ambulance « *Les ailes qui sauvent* ».



**Mercredi 18 Avril, à 17 heures**  
**THÉÂTRE DU SPORTING CLUB**  
à 17, rue des Belges  
**56.000 KILOMÈTRES**  
**en AFRIQUE du NORD**

CAUSERIE  
 avec Projections Photographiques  
 par **M<sup>lle</sup> Marie MARVINGT**

Pilote-Aéronaute et Aviatrice de l'Aéro-Club de France  
 Lauréate de l'Académie des Sports, Officier d'Académie et du Nichan Iftikar  
 100 Projections inédites sur le Maroc, les Atlas, le Rif Français et Espagnol, l'Algérie,  
 la Tunisie, la Tripolitaine Cyrenaïque et Marnarique.

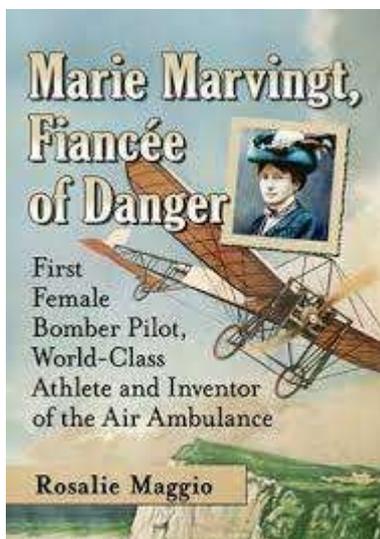


Dans les années 1920, elle a accompagné le président Millerand en tant que journaliste en Afrique du Nord, lors de sa visite officielle au Maroc. Elle est revenue correspondante de guerre. Séduite par la beauté de cette région, elle y est restée plusieurs années. En 1923, elle a traversé le Sahara en autochenille. Elle a inventé les skis en aluminium destinés au sable du désert.

Dans les années 1930, elle fit une grande tournée mondiale pour essayer de créer une aviation sanitaire universelle. En 1934, le gouvernement marocain lui a confié l'organisation et la présidence de son aviation sanitaire.

Quand la Seconde guerre mondiale a éclaté, Marie Marvingt a créé « *le Bon accueil* », un centre de repos pour les aviateurs blessés durant leur convalescence au sortir de l'hôpital.

A 65 ans, elle a repris ses fonctions d'assistante de chirurgie. Elle a même inventé un nouveau point de suture. Puis, au début des années 1950, l'arrivée de nouveaux engins, les hélicoptères, ne la laissent pas indifférente.



A 80 ans, elle a passé le mur du son, pas comme pilote mais en qualité de passagère.

Les Américains ne l'avaient pas oubliée, elle était célèbre chez eux. En cadeau d'anniversaire, le commandant de la base américaine de Toul lui a offert le survol de Nancy et sa région à 1200 km/h, en avion de chasse supersonique, le McDonnell F 101 Voodoo.

A 85 ans, en 1960, elle a passé son brevet de pilote d'hélicoptère.

Elle était la seule femme au monde brevetée pilote de ballon, d'avion, d'hydravion et d'hélicoptère.





C'est la femme la plus décorée du XXème siècle. 34 décorations dont les Palmes de premier tireur. En 1910, elle a reçu la Médaille d'Or de l'Académie des Sports pour tous les sports. Aucune discipline ne lui résiste. Croix de Guerre, Médaille de l'Aéronautique, Chevalier dans l'ordre de la Santé publique et Officier de la Légion d'Honneur.

Le premier voyage de Gagarine dans l'espace lui inspire l'idée de fêter son 90ème anniversaire sur la lune, vœu qu'elle n'aura pas le temps d'exaucer. Elle avait d'ailleurs proposé sa candidature pour devenir astronaute, restée sans réponse.

Elle s'éteint dans un hospice le 14 décembre 1963 à Laxou près de Nancy à l'âge de 88 ans. Elle est inhumée au cimetière de Préville à Nancy.

De nombreux hommages lui ont été rendus de par le monde. Un journal de Chicago avait écrit qu'elle avait été « *la femme la plus extraordinaire depuis Jeanne d'Arc* ». Depuis 2005, chaque année, aux USA, l'ASMA (*Aerospace Medical Association*) remet, à une personnalité de la médecine aérospatiale qui s'est particulièrement distinguée dans l'année, le « *Marie Marvingt Award* ».

Elle reste un modèle de dynamisme et de foi en l'être humain, une grande dame de cœur, dont les exploits ont permis de faire avancer les mentalités en plusieurs occasions.

Elle n'a pas gagné beaucoup d'argent, uniquement ce qu'elle gagnait en qualité de journaliste.

Dans une interview posthume publiée le 26 août 2009, Marie avouait : « *Je suis morte dans la misère. On m'a oubliée durant 20 ans. Je n'ai pas d'enfants, alors que je les adorais. Eux, ils sont l'avenir... J'aimerais que des écoles portent mon nom et qu'on y explique ma devise : « Savoir, Vouloir : Je décide de faire mieux, encore et toujours ».*

Le 23 avril dernier, le maire de Nancy annonce avoir écrit au Président de la République pour demander l'entrée au Panthéon de Marie Marvingt : « *Si Marie Marvingt entrait au Panthéon, ce geste constituerait un soutien appuyé aux soignantes du Grand Est, durement éprouvées par la pandémie de la Covid 19* » .

Le Comité Marie Marvingt avait fait la même démarche en 2013 pour les 50 ans de sa mort.

Marcel Cordier, un nancéien qui s'occupe d'une association qui entretient le souvenir de Marie Marvingt, avait écrit à l'Elysée à l'issue du dernier discours d'Emmanuel Macron au Panthéon en hommage à Maurice Genevoix. Le Chef de l'Etat avait mentionné le nom de Marie Marvingt. Marcel Cordier avait pris sa plume pour le remercier de cette mention mais surtout pour lui demander de songer à elle : « *Ce haut lieu manque de femmes. Elles se comptent sur les doigts de la main* ». Le Chef de cabinet de l'Elysée lui a répondu « *qu'Emmanuel Macron a bien pris note de ses propositions, remercie le nancéien de sa démarche et l'assure de toute l'attention portée au souhait que Marie Marvingt entre au Panthéon.* ».

Seul le Président de la République est habilité à décider d'une panthéonisation. Marie Marvingt serait la sixième femme.



Source : Association « *Les Ailes Anciennes* » Le Bourget

En mémoire de Mr Jean Veillon

# ARTS ET CULTURES

## Le coin des artistes

### La Mairie Annexe du RANZAY

Le manoir Clermont- Ranzay, sur les traces de l'ancien château de Ranzay, est maintenant une mairie annexe de Nantes – Ranzay située 249 Route de Saint Joseph - Erdre Nantes



Dessin d'Éric VILLEMIN

**CHRONIQUES DE VOYAGES – Mahabalipuram, Inde - Tamil Nadu entre Chennai et Pondichery**  
Deuxième partie (voir TU 115 pour la 1<sup>ère</sup> partie)

Éric Villemin



MAHABALIPURAM – ARJUNA'S PENANCE

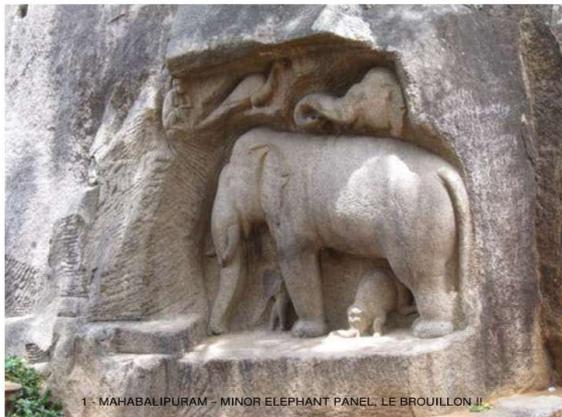
Cette cassure dans le massif représente la descente du fleuve sacré *Ganga* des cieux vers la terre. Les *Pallavas* avaient matérialisé le fleuve en installant une citerne sur les hauteurs du bas-relief afin de créer une cascade simulant les flots venus pour purifier la terre. Toutes les sculptures ont le regard qui converge vers cette allégorie. Ce bas-relief serait l'un des plus importants jamais sculpté par ses dimensions, 30m de long par 12m de haut.

2011

THE MADRAS CHRONICLE n° 18

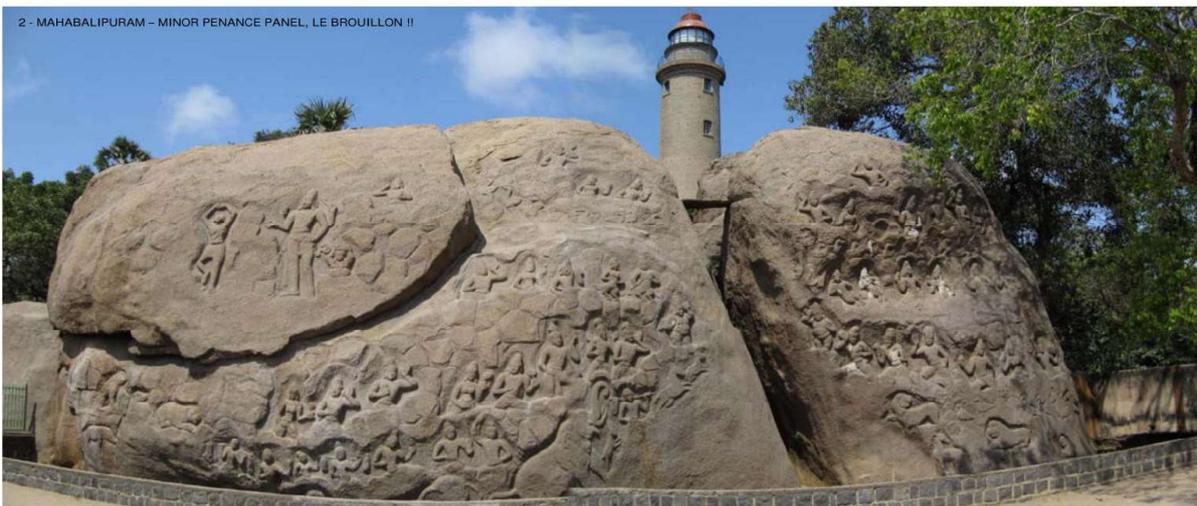
- 1 -

Me voici donc, vous l'aurez compris avec la page de garde, de retour à **Mahabalipuram** pour vous faire visiter le reste de ce site d'importance dans l'histoire de la région. Je vais donc explorer la colline se situant à l'ouest du village. Le point d'orgue de ce lieu est bien évidemment le fameux bas-relief, **Arjuna's Penance**. Comme pour toute œuvre qui se respecte il y a eu des brouillons, des essais. Voici donc ce que moi-même en

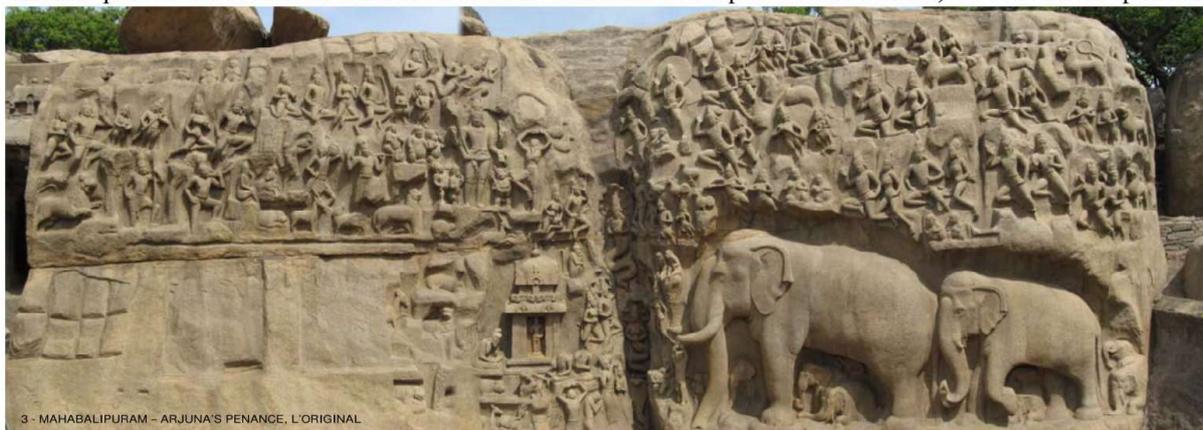


personne sans fondement scientifique je qualifierais d'ébauches, histoire de se faire la main avant de passer à la vitesse supérieure.

Il s'agit au nord de l'affleurement rocheux d'un détail abouti, le **Minor Elephant Panel** avec des éléphants s'amusant entre les pattes de l'adulte (1) et du **Minor Penance Panel** se situant à quelques centaines de mètres au sud de l'original où l'on retrouve une configuration similaire au niveau du support et une mise en page similaire mais avec des sculptures à l'état d'ébauche (2).



Après avoir feuilleté le cahier d'esquisses voici l'œuvre finale (3). A y regarder de près on trouve moult choses. Une multitude de personnages sortis de la mythologie comme un couple de **Kinnara**, êtres mi-hommes mi-oiseaux qui sont des musiciens célestes ou bien une multitude de couples de **Gandharvas**, demi-dieux aux pouvoirs



surnaturels qui peuvent à volonté se déplacer dans les airs. Les **Siddhas**, sages aux connaissances et pouvoirs

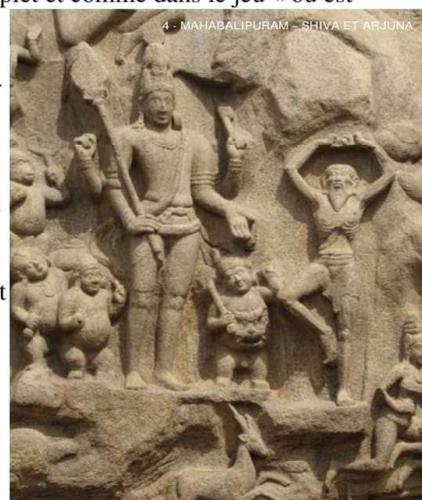
surnaturels, sans oublier des animaux tels que les éléphants, très reconnaissables !!, la lionne et ses lionceaux, une antilope, des cerfs, singes, sanglier et oiseaux. Voici donc le panneau complet et comme dans le jeu « où est Charlie ? » à vous de jouer à retrouver ces personnages. Pour finir on constate que le panneau gauche est inachevé dans sa partie base. Combien de temps cela leur a pris avec les moyens de l'époque pour réaliser ce bas-relief je ne saurais pas vous dire, je n'ai rien trouvé à ce sujet.



5 - MAHABALIPURAM - NAIN A VENTRE DE LION

Les personnages centraux sont **Shiva** et son trident dans sa main droite accordant son aide à **Arjuna**, l'homme qui fait le pied de grue avec ses mains jointes au dessus de sa tête et qui a décidé de devenir ascète pour des raisons obscures et trop longues à expliquer. Selon les érudits il se prénommerait **Bhagiratha** (4) et serait en fait un roi

Entre les deux un **dwarf**, nain bedonnant et dont le ventre représente un lion, il devait avoir une faim de lion !!!(5)



4 - MAHABALIPURAM - SHIVA ET ARJUNA

Le long de la descente du Gange les **Nagas**, personnages au buste humain et comme membres inférieurs le corps de serpent. Ils sont auréolés de têtes de cobra, 7 pour le roi **Nagaraja** (6) et 3 pour la reine (voir page de garde).



6 - MAHABALIPURAM - NAGARAJA



7 - MAHABALIPURAM - CHANDRA LA Déesse Lune



8 - MAHABALIPURAM - SURYA LE DIEU SOLEIL

Au sommet du rocher au-dessus de **Shiva** se trouve **Chandra** la Déesse Lune (7) et sur la rive opposée du Gange **Surya** le Dieu Soleil (8), reconnaissables au disque auréolant leur tête.

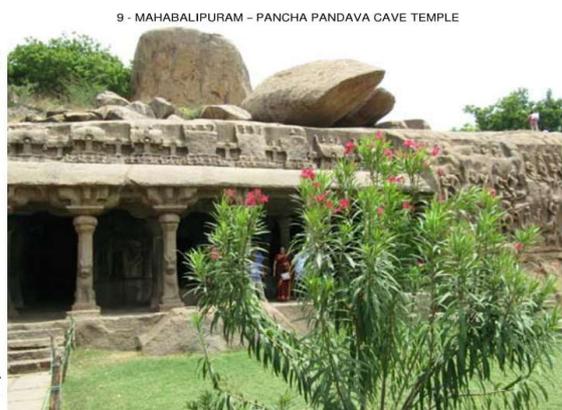
Dans le prolongement du bas-relief vers le Sud un temple a été creusé dans le même rocher, le **Pancha Pandava Cave Temple** (9) avec ses colonnes soutenues par des **yalis**



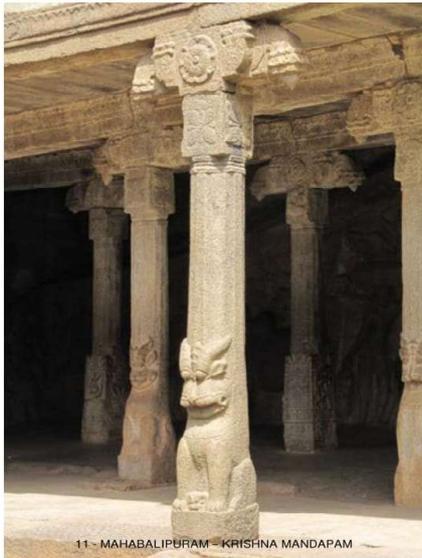
10 - MAHABALIPURAM - YALIS

(10) seules parties achevées car dans la salle intérieure pas l'ombre d'une sculpture, le vide complet !!

Puis à quelques pas plus au sud le **Krishna Mandapam**, avec ses colonnes sculptées aussi de **yalis** (11) et autres décors, a été construit pour protéger le bas-relief mettant en scène **Krishna**. Le support est toujours la



9 - MAHABALIPURAM - PANCHA PANDAVA CAVE TEMPLE

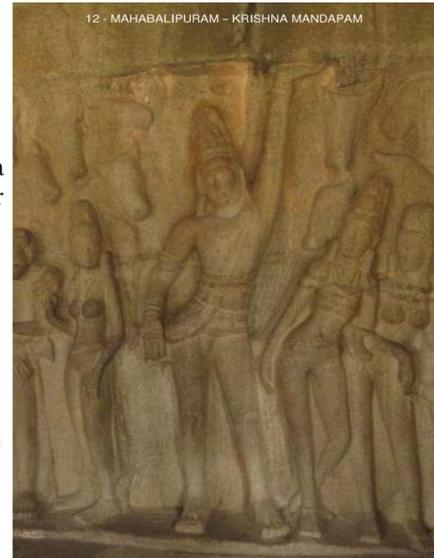


11 - MAHABALIPURAM - KRISHNA MANDAPAM

continuité du rocher de *Arjuna's Penance*.

Après avoir gravi les marches d'accès on se trouve face à *Krishna* (12) soutenant le plafond du temple symbolisant la colline *Govardhan* pour protéger ses habitants de la colère d'*Indra*, le Roi des Dieux et le Seigneur du Ciel. Pour info cette colline est le lieu où a grandi *Krishna*, dans le nord de l'Inde près de *Mathura* et *Vridavan* à une centaine de kilomètres au sud de *Delhi* sur la route d'*Agra*.

Voici quelques unes des sculptures, de gauche à droite, une série de créatures étranges dont une avec un visage humain



12 - MAHABALIPURAM - KRISHNA MANDAPAM

vient terminer le bas-relief au Sud (13), un buffle (14), puis une scène champêtre où un fermier trait une vache qui



13



14



15



16

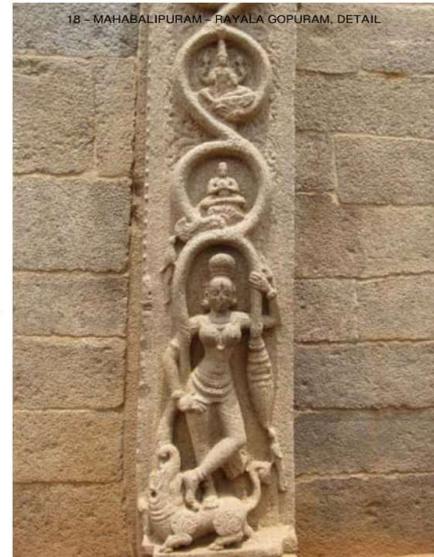
est elle-même en train de lécher son petit veau (15) et pour terminer côté Nord ce buffle couché (16), faisant fortement penser à *Nadi*, le transport de *Shiva*, sur une verrue du rocher dominant l'ensemble.



17 - MAHABALIPURAM - RAYALA GOPURAM

De là je continuerai la visite en faisant un peu de hors piste dans ce chaos rocheux pour atteindre la crête de la colline où se trouvent les restes du *Rayala Gopuram* (17) qui serait antérieur à l'époque *Pallava* et daterait du 15/16<sup>ème</sup> siècle. De pur style

*Vijayanagara* (18) celui-ci a été construit avec des pierres et non sculpté dans le rocher affleurant. Il



18 - MAHABALIPURAM - RAYALA GOPURAM, DETAIL

s'aligne avec le temple de *Vishnu* au pied de la colline, son *gopuram* aussi inachevé, un autre *mandapam* pour terminer avec le *Shore Temple*. Malheureusement depuis tout ce temps les arbres ont poussé et il n'est pratiquement pas possible d'en faire la vérification.



19 - MAHABALIPURAM - VAHARA II CAVE TEMPLE

A quelques mètres en contrebas le *Vahara II Cave Temple* (19) de taille plus réduite que les précédents mais abouti au niveau des sculptures, où on peut voir sur chaque

côté du sanctuaire des panneaux mettant en scène quelques divinités de la cosmogonie hindoue. En tournant dans le sens des aiguilles d'une montre nous trouvons :



**Varaha Panel** (20), la réincarnation de **Vishnu** en sanglier (la tête) qui vient de sauver la Déesse Terre des eaux assise sur son genou droit. En haut à gauche **Surya** le dieu Soleil avec comme auréole le disque solaire. Sur la droite **Brahma** dont le visage est partiellement abîmé.

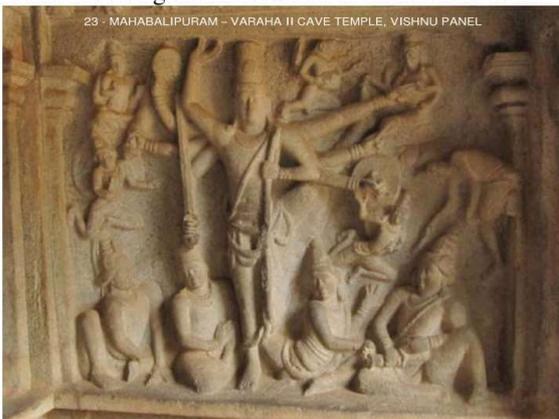
Le panneau suivant représente **Lakshmi** (21) déesse de la Fortune et de la fertilité assise sur une fleur de lotus en train de faire ses ablutions aspergée par les éléphants vidant des récipients apportés par 4 femmes.



A droite d'une niche aménagée dans le mur du fond **Durga Panel** (22), elle est entourée de nains bedonnants. Dans l'angle supérieur gauche on trouve le Lion, son transport et symbole de bravoure, et à droite une antilope. A ses pieds des dévots agenouillés. Selon la tradition de l'Inde



du Sud elle serait la sœur de **Vishnu**. Pour terminer notre tour le **Trivikrama Panel** où l'on retrouve **Vishnu** affublé de huit longs bras (23).



Nous quittons les lieux en direction du nord à la rencontre de **Krishna's ButterBall** (24) en équilibre instable. En fait pas de crainte que ce rocher ne dévale la colline car d'après des études faites l'érosion n'a pas fini son travail et cette grosse boule serait encore ancrée dans le massif sous-jacent.

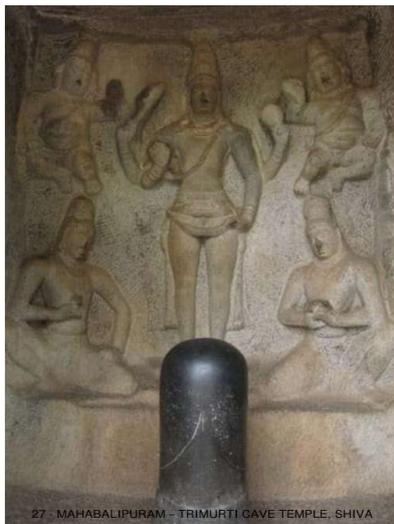
A la sortie d'un sentier entre ces énormes rochers un temple monolithique, au pied d'un réservoir creusé dans un gros



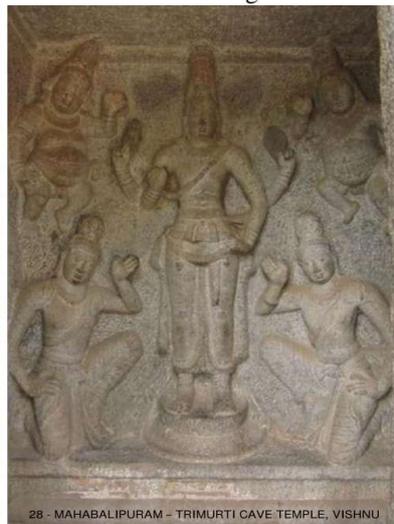
rocher, le **Trimurti Cave Temple** (25) où on retrouve la Trinité Hindoue, **Brahma** le créateur représenté sous les traits de **Murugan** (26), **Shiva** le destructeur (27) et **Vishnu** le préservateur (28). Contrairement aux autres temples celui-ci ne possède pas de colonnades mais trois alcôves ouvrant directement sur l'extérieur et hébergeant chacune



26 - MAHABALIPURAM - TRIMURTI CAVE TEMPLE, BRAHMA



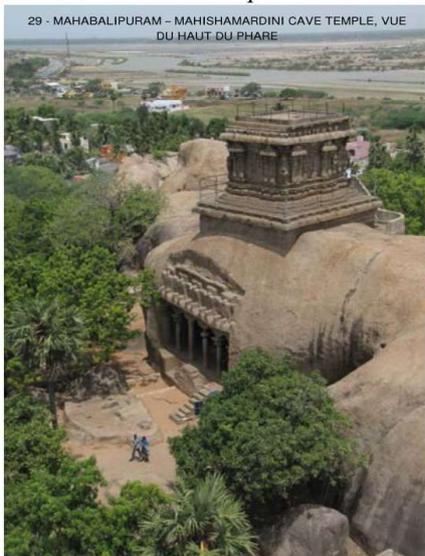
27 - MAHABALIPURAM - TRIMURTI CAVE TEMPLE, SHIVA



28 - MAHABALIPURAM - TRIMURTI CAVE TEMPLE, VISHNU

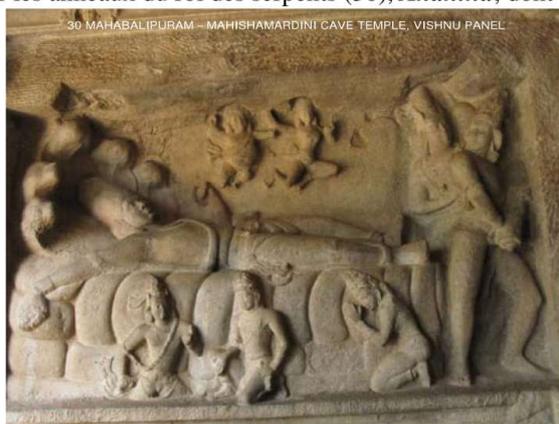
un dieu entouré de nains bedonnants et virevoltants et à leur pieds des dévots agenouillés. Les trois dieux ont le même nombre de bras et la même gestuelle. On reconnaîtra **Shiva** avec le lingam qui serait plus récent que le bas-relief et dont l'alcôve est en avant par rapport à ses deux compères.

Pour terminer le tour des temples monolithiques un petit dernier, le **Mahishamardini Cave Temple** (29), qui se situe dans le rocher qui sert de base à un autre temple érigé et non excavé. Bien que sa façade ne soit pas terminée à l'intérieur nous trouvons deux panneaux, l'un représentant



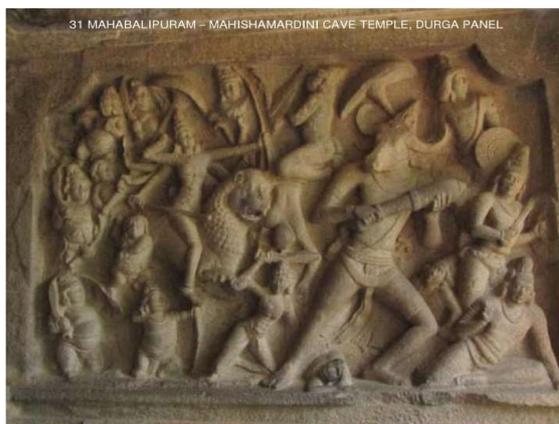
29 - MAHABALIPURAM - MAHISHAMARDINI CAVE TEMPLE, VUE DU HAUT DU PHARE

**Vishnu** reposant sur les anneaux du roi des serpents (30), **Anantha**, dont les têtes forment un dais de protection au-dessus de sa tête. A ses pieds sont sculptés des démons brandissant d'énormes massues.



30 MAHABALIPURAM - MAHISHAMARDINI CAVE TEMPLE, VISHNU PANEL

Puis l'autre panneau lui faisant face représente la déesse **Durga** chevauchant son lion pour combattre un autre démon (31), **Mahisha**, représenté avec une tête de buffle.



31 MAHABALIPURAM - MAHISHAMARDINI CAVE TEMPLE, DURGA PANEL

Elle possède huit bras qui sont armés par les dieux pour vaincre le « méchant » qu'elle finira par tuer.

Ainsi se termine cette autre visite mais afin que cela ne soit pas trop rébarbatif il y aura un 3<sup>ème</sup> épisode consacré aux sites qui se situent en périphérie et qui sont beaucoup plus épurés, ce sera plus une galerie photos avec un peu moins de laïus !!

Je vous laisse donc ingurgiter cet épisode où j'ai essayé de vous faire passer l'essentiel.

A bientôt et bon courage !!!

**A+ le 25/07/2011 ERIC**

# Un métro pas comme les autres, le métro de Moscou.

Michel METZGER

Les Tsars de Russie en ont rêvé, Staline l'a fait ! Le 14 mai 1935, Iossif Vissarionovitch Djougachvili dit Joseph Staline inaugurait, en grande pompe, la première ligne du métro de la jeune capitale de l'URSS.

Soixante-treize ans après Londres, trente-cinq ans après Paris, Moscou se dote d'un métro, principalement souterrain, construit par le peuple, à la gloire de l'empire soviétique.

La première ligne comporte huit stations sur une distance de 8 km ; aujourd'hui, le métro de Moscou étend ses quatorze lignes disposées en étoile, sur une longueur totale de 410 km et desservant 236 stations. C'est l'un des métros les plus fréquentés au monde avec une fréquentation moyenne de 6,5 millions de passagers par jour.



Le voyageur pourrait penser arpenter les salles d'un château baroque, observant les détails d'un tableau ou la finesse d'une frise ; seul le fracas métallique d'une rame arrivant en station rappelle qu'il est sur le quai d'un transport en commun. J'ai pris le cliché en bas à gauche en 1975, les autres en 2017 ; on ne note aucune dégradation du lieu en plus de 30 ans, preuve d'un entretien efficace et aussi, du respect des voyageurs pour ce patrimoine exceptionnel (ni graffitis, ni papiers ne viennent souiller le lieu) ; peut-être une leçon à tirer ?



La construction de cet ouvrage est pharaonique. Les études de sol concluent à un sous-sol très instable, composé de marnes, de sable et de rivières souterraines. Le choix est donc fait de creuser les galeries entre 60m et 85m sous le niveau du sol pour trouver un sous-sol stable. Cette profondeur permettra, durant la seconde guerre mondiale, de transformer les stations du centre-ville en abri en cas de bombardements.

L'accès aux stations nécessitent des escaliers mécaniques très impressionnants ; il n'est pas rare de trouver des babouchkas en poste à l'entrée des escaliers, afin de réguler le flux des passagers et d'éviter l'engorgement des stations. On estime à 75,000 le nombre de « volontaires » ayant participé bénévolement à la construction de ce que Staline appelait le « Palais du peuple » ; il s'agissait, en fait, des opposants au régime, dûment recensés et formant une main d'œuvre gratuite et de plus en plus nombreuse tant l'opposition montait dans le pays.

La construction de ce métro, comme d'autres grands travaux, répond à la volonté du pouvoir stalinien d'agrandir et de moderniser la vieille ville de Moscou, redevenue capitale de l'empire en 1917.



Chaque rame du métro de Moscou est constituée de voitures de longueur standard de 19,6m ; les stations peuvent accepter des rames de huit voitures au maximum. Chaque voiture comporte quatre larges portes de chaque côté, permettant un accès aisé pour les voyageurs.

Le métro circule sur des voies à l'écartement de 1520mm, conformément au standard russe pour les réseaux ferrés. L'alimentation électrique sous une tension de 825 volts de courant continu se fait par un troisième rail.

Les roues des voitures sont toujours métalliques ; de quoi heurter les oreilles des Parisiens habitués à leur métro équipé de pneumatiques.

Le matériel roulant fait l'objet d'un entretien régulier et de la modernisation des rames soumises à un trafic en augmentation permanente.



Les tunnels sont constitués d'une enveloppe métallique dont les éléments sont boulonnés entre eux ; comme illustré sur le cliché à gauche, pris dans le bunker de Taganka, construit par Staline à 60m sous le niveau de la rue et particulièrement utilisé durant la guerre froide.

Ce bunker est parfaitement invisible de la rue, son accès est caché dans un bâtiment d'apparence anodine dans un quartier de Moscou.

Un second réseau secret existerait entre des bases militaires souterraines ; ceci reste un secret militairement bien gardé.

Une importante épaisseur de béton (supérieure à 1m) est injectée entre l'enveloppe métallique et l'empreinte laissée par les terrassiers et, plus récemment, le tunnelier lors du percement des galeries.



Emprunter ce métro pour un voyageur ne parlant pas russe et perturbé par la signalétique cyrillique pourrait sembler réhibitoire ; qu'il se rassure, bien que moins touristique que le métro de Saint-Petersbourg (nom des stations traduites en anglais), celui de Moscou offre de nombreuses facilités pour ne pas s'égarer.

Depuis l'origine, chaque ligne possède sa propre couleur, reprise dans les stations, dans les rames et les tunnels. Cette astuce permettait aux premiers utilisateurs, ayant souvent des difficultés à lire, de se repérer facilement ; existerait-il une similitude avec la couleur des maisons alsaciennes du moyen âge, ayant une couleur en fonction du métier de l'occupant ? La première ligne en service, station Sokolniki – station Park Kouloury avait, évidemment, la couleur rouge.

Les annonces des stations sont faites en russe et en anglais, avec un petit plus pour qui prête attention : c'est une voix masculine qui annonce les stations allant vers le centre, tandis qu'une voix féminine annonce celles qui s'éloignent du centre.

Les lignes ont été numérotées depuis quelques années, mais c'est par leur couleur que les moscovites continuent de nommer leurs lignes de métro.



Ticket de métro Moscovite Recto et Verso

Stations de métro ou galeries d'art ? Telle est la question que le visiteur est en droit de se poser tant ces stations sont décorées de mille et une œuvres : tableaux muraux, incrustations, plafonds richement ornés, lustres étincelants ; tout semble n'être que luxe.

De nombreux artistes en vogue participent à la décoration des stations du métro de Moscou, en utilisant les matériaux les plus nobles qui soient.

On y trouve près de vingt sortes de marbre utilisés à l'habillage des murs et piliers ; le bois est utilisé, à l'époque, pour les escaliers mécaniques, le bronze est utilisé pour le nom des stations. Les décorateurs auraient même utilisé certaines pierres de la cathédrale du Christ-Sauveur ; démantelée sur ordre de Staline ; mais aujourd'hui reconstruite à l'identique après l'effondrement du socialisme soviétique, en 1991.

Les clichés ci-dessous illustrent quelques-unes des merveilles qui ornent murs et plafonds des stations : voûtes en ogive, vitraux, carreaux de céramique, chapiteaux richement décorés, représentant de nombreuses allégories, scènes de la vie des paysans ou du travail des ouvriers, sans oublier des représentations de Lénine et Staline. (les représentations de Staline ont beaucoup souffert de la déstalinisation du pays en 1956)

Ce métro a permis à Moscou de se développer ; mais le métro-musée était avant tout un remarquable élément de propagande du régime, à la gloire du socialisme soviétique et de Staline.



Références : *Wikipedia, Guide touristique voyages Verdié, Le Routard, informations recueillies sur place lors de séjours moscovites. Photos par M.M et participation de Ph. R.*

# LOISIRS

Huguette LIVERNAULT

Après un an de sevrage culturel, nous avons le plaisir de vous proposer dans le cadre de la commission loisirs, des billets non datés valables pour toute la durée des exposition temporaires, suivantes :

## AUGUSTIN ROUART

### La peinture en héritage

Au PETIT PALAIS

Avenue Winston Churchill - 75008 PARIS -

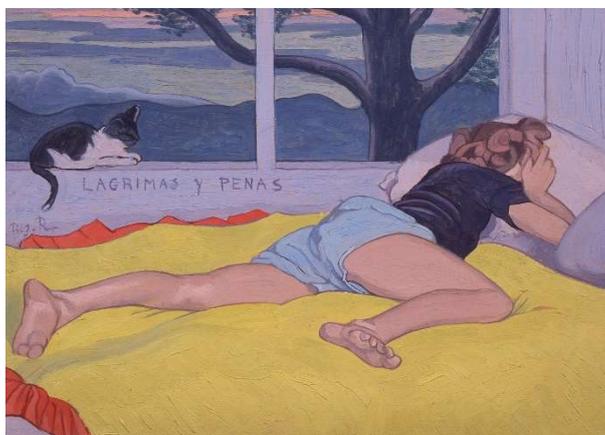
Métro Champs-Élysées Clémenceau

du 01 juin 2021 au 10 octobre 2021 -

Ouverture de 10 h à 18h du mardi au dimanche,

fermé le lundi

au prix de 11 €



Par ailleurs, pour toute visite il faudra bien évidemment réserver un créneau en ligne :

- Sur la billetterie en ligne : <https://www.billetterie-parismusees.paris.fr/content#>
- Il faudra sélectionner le tarif « Détenteur billet non daté »

Le Petit Palais a le plaisir d'annoncer et de mettre en valeur l'importante donation que vient d'effectuer Jean-Marie Rouart, de l'Académie française, en sa faveur, riche de 12 œuvres d'Henri Rouart, Henry Lerolle, Maurice Denis et Augustin Rouart.

Cette magnifique donation (sous réserve d'usufruit) sera présentée en dialogue avec des œuvres des collections du musée liées à la famille Rouart, pastels et tableaux de Berthe Morisot, Edgar Degas ou encore Auguste Renoir. Une quinzaine de prêts, ainsi que des archives familiales de Jean-Marie Rouart, compléteront l'accrochage.

Répartie autour de deux grands espaces, l'exposition présentera tout d'abord la « Constellation Rouart » organisée autour des arrière-grands-pères du donateur : Henri Rouart et Henry Lerolle, qui tous deux pratiquèrent la peinture et collectionnèrent passionnément les impressionnistes. Une seconde salle sera consacrée à l'œuvre d'Augustin Rouart, père de l'écrivain.

## PEINTRES FEMMES, 1780 – 1830

### Naissance d'un Combat

Au Musée du LUXEMBOURG

19 rue de Vaugirard – 75006 Paris - Métro Saint Sulpice

du 19 mai au 25 juillet 2021 - Tous les jours de 10h30 à 19h, nocturne le lundi jusqu'à 22h.

au prix de 12 €

La réservation préalable d'un jour et d'une heure de visite est obligatoire pour tous.

Entre 1780 et 1830 un tournant s'opère en France. Les femmes conquièrent leur place dans la peinture, de la formation jusqu'au marché de l'art. Outre les figures emblématiques déjà connues du public, telles Elisabeth Vigée Le Brun ou Adélaïde Labille-Guiard, cette exposition inédite vous propose de découvrir l'œuvre et le parcours de ces nombreuses peintres qui ont marqué l'époque, pour la plupart oubliées par l'histoire de l'art. Les artistes femmes présentées au Musée du Luxembourg à l'occasion de cette exposition furent tant les actrices de ces changements sociaux que des mutations de l'art du XIXe siècle.



Merci de bien vouloir m'indiquer vos demandes par courriel : [huguettelivernault@orange.fr](mailto:huguettelivernault@orange.fr),  
et ensuite m'adresser une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse,

et du règlement par chèque à l'ordre de : ARTP  
Huguette Livernault - 101 Rue Haxo 75020 – PARIS

# NÉCROLOGIE



## Denise de BELLAIGUE

Décédée le 1 novembre 2020 à Paris à l'âge de 73ans. Ancienne de CLE puis TECHNIP au service Planning.  
"Ayant appris le décès de DENISE de BELLAIGUE, je tiens à exprimer mes regrets.

Je me souviens d'elle à l'époque où, ayant rejoint TECHNIP avec ses collègues de CLE, elle s'est intégrée dans notre équipe du PLANNING et qu'elle s'est toujours comportée d'une façon positive. Elle maîtrisait bien cette discipline et a participé à différents projets dont celui de LEUNA.

Très bonne collègue, elle a partagé avec nous cette bonne époque de notre vie professionnelle."

**Jean HAMON**

----

"J'ai connu Denise bien avant que de travailler avec elle, car elle était omniprésente sur les projets TPG, avec FX Simon notamment, pour les plannings d'études spécialement.

Nous nous retrouvâmes à Kuala-Lumpur sur CTOC en 2000, le premier gros EPC réalisé totalement depuis KL (alors dirigé par Bernard di Tullio), une plate-forme en Consortium avec SHI et Saipem. Une poignée de key people avaient été envoyés par Bruno de Lesquen pour aider au démarrage et diriger le projet (Jean-François Reiter). Paul Guillet l'a rejointe par la suite, et à eux deux avec les experts malaisiens, ils menèrent à bien un projet qui avait été pris dans des conditions de planning difficiles : S'il y avait bien de quoi (en dollars) gérer les difficultés d'interfaces entre partenaires, il n'en était pas de même en planning, aucune marge n'était prévue... Autant dire que la division engineering du centre de KL fut mise à rude épreuve et s'en sortit avec les honneurs.

Je l'ai retrouvé notamment lorsque Shell nous confia la préparation des FLNG suivant Prelude, 5 d'entre eux étaient prévus, excusez du peu. Elle s'adapta pour trouver en partenariat avec Shell ce qui permettrait de réduire le délai global.

Denise, une grande humilité, une compétence acquise par une longue expérience qu'elle mettait à disposition avec joie, et une discrétion exceptionnelle : Des vertus qui étaient la base de ce qu'était Denise, et qui lui vaudront une belle suite au ciel !"

**Erick DUBOULLAY**

----

"Un jour quelqu'un m'a dit : « Vous, les gens de planning, vous avez un point commun, vous parlez toujours très fort, d'une manière péremptoire ». Anachronique, Denise échappait totalement à cette définition des planificateurs. Tout se passait dans la gentillesse, la douceur, la discrétion. En écrivant ces lignes, je revoie son visage, et c'est toujours un visage barré d'un large sourire. Et peu importait les difficultés, rien ne transparaisait dans son humeur.

J'ai travaillé avec Denise sur le projet AKPO, dans l'équipe Planning. Professionnellement, dans l'aboutissement des missions qui lui étaient confiées, Denise, c'était : "pas de doute sur la qualité du travail produit". Pour le responsable Planning Projet que j'étais, je pouvais m'appuyer les résultats de son travail en toute confiance, sans avoir à en vérifier les détails."

**Gilles LUME**



## Martine BULFERI

"C'est avec énormément de tristesse que je vous fais part du décès de mon épouse **Martine** le 17 Mai suite à une longue maladie". **JACQUES BULFERI**



## Madame Paule ERRECALDE

Décédée le 5 mars 2021 à VAISON LA ROMAINE à l'âge de 95 ans. La cérémonie a eu lieu le 9 mars 2021 à 10h00 à la cathédrale de Vaison la Romaine et l'inhumation à 11h00 au cimetière de Buis les Baronnies.

Son mari, **Pierre ERRECALDE**, décédé depuis plusieurs années, était chef du personnel lors de la création de TECHNIP en 1958 et fut le premier Secrétaire Général de TECHNIP. Il fut l'un des fondateurs de notre société et marqua son développement.



## Philippe GAILLOCHON

Décédé le 26 mars 2021 à l'âge de 70 ans des suites d'un cancer combiné avec la covid attrapée à l'hôpital.

Philippe a fait sa carrière au service Instrumentation de CLE puis TECHNIP Paris. Projeteur, il avait suivi les évolutions technologiques de l'engineering avec la digitalisation des plans et de la conception en 2D et 3D. Sa voix qui résonnait parfois dans le bureau d'études en faisait un collègue attachant et apprécié.

"Philippe Gaillochon était un ancien de CLE, rentré au bureau étude instrumentation nous avons vite travaillé ensemble sur de nombreux projets. C'était un collègue compétent serviable et toujours disponible même s'il commençait à ronchonner à chaque nouveau changement d'où son surnom de « *gaillochon ronchon* » bien sûr en toute amitié.

Il avait participé à créer notre base DAO de nos schémas de montage instrument; des mois et des mois de standardisation à mettre en forme avec nos collègues italiens.

C'était un dessinateur minutieux d'où sa passion pour les maquettes et le radio modélisme. Je me souviens lui avoir donné la maquette du « Soleil Royal » bateau de Louis XIV que mon mari avait reçu pour sa retraite et qui malheureusement n'avait pas été faite (décédé janvier 2009). Un an après sa retraite Philippe l'avait construit avec tout son accastillage, c'était un passionné.

Je me souviendrai de lui : comme d'un homme sensible, courageux qui a affronté la maladie plus de trois ans avant de nous quitter"

**Annick TREBILLON**



## Fernand NOÉ

Madame Graça NOÉ nous fait part du décès ce 28 mai 2021 de son époux **Fernand NOÉ** né le 24 octobre 1931 (89 ans).

Ancien de CLE, Fernand NOÉ, était Ingénieur électricien. Il a travaillé notamment en Afrique du Sud (projet sidérurgique), Portugal (Cimenterie de Loulé), Ukraine (les ammoniacs d'Odessa) et au service Achats au siège CLE.

Il était membre de l'ARTP.



**L'ARTP présente ses sincères condoléances et adresse sa sympathie aux familles et amis.**

## ARTP - MISE À JOUR DE L'ANNUAIRE DES ADHÉRENTS

MAJ - TU	Motif Radiation	Civ.	NOM	PRENOM	TELEPHONE	MOBILE	EMAIL	ADRESSE	CODE	VILLE
01-Nouveau		M	ALLAIN	JEAN	01 39 73 71 41	06 88 08 93 38	jeanlaih@hoos.fr	31 AVENUE PASTEUR	78112	FOURQUEUX
01-Nouveau		M	BERNARD	ALAIN		06 23 45 37 35	alaj.bernard78@gmail.com	26 CHEMIN DU GRAND SENTIER	78250	MEULAN YVELINES
04-Radiation	DECEDE	M	BRUN	MAURICE	01 47 93 93 01		maurice.brun2@wanadoo.fr	9 RUE PARMENIER	92600	ASNIERES SUR SEINE
02-modification		M	CHANTREUIL	SERGE	01 42 45 88 54		sergechantreuil42@gmail.com	118,130 AVENUE JEAN HUBES	75019	PARIS
01-Nouveau		M	CREMET	LIONEL		06 15 63 56 20	lionel.cremet@gmail.com	10 BIS RUE XAVIER PRIVAS	95130	FRANCONVILLE
02-modification		M	DUPARAY	JEAN-FRANCOIS	04 99 51 92 65		if.duparay@orange.fr	9 RUE DES OMBRINES	34470	PEROLS
02-modification		M	ENOUS	DOMINIQUE	05 47 41 58 68	06 35 53 58 10	denous64@gmail.com	5 CHEMIN BEGE	64450	NAVALLES-ANGOS
04-Radiation	DECEDEE	Mme	ERRECALDE	PAULE	04 90 60 93 59			MAISON DE RETRAITE POMMEROL	84110	VAISON LA ROMAINE
02-modification		M	FEVRE	ANDRE	04 78 26 32 73		andre.fevre2@orange.fr	16 RUE JEAN LACROIX	69500	BRON
01-Nouveau		M	FIQUEMO	EDGARD		06 70 07 49 90	fiqemo.edgar193@gmail.com			
01-Nouveau		Mme	GOURMELEN	MARIE ANNICK	06 06 41 07 29		magourmelen@gmail.com	38 GRANDE RUE JP DUMOBTIER	69290	POLLIGNAY
02-modification		M	GRANGE	ANDRE	01 30 24 77 30		ant.and-grange@orange.fr	14 AVENUE GAUGE	78220	VIROFLAY
02-modification		Mme	HERAUD	JACQUELINE	01 39 75 00 07	06 70 20 04 12	jq.heraud@gmail.com	600 RUE DE LA GARE	78670	ORGEVAL
02-modification		M	LEVENEZ	REGIS	01 49 01 99 92	06 52 49 82 33	regis.levenez@gmail.com	25 RUE DE BEAUVAIS	45240	LA FERTE SAINT-AUBIN
02-modification		M	MARSAUDON	JACQUES	01 45 57 53 09		jammyg@hotmail.fr	110 AVENUE FELIX FAURE	75015	PARIS
02-modification		Mme	MONTASTRUC	NICOLE	01 47 51 76 17		nicole.montastruc@orange.fr	26 AVENUE BERTHELOT	92500	RUEIL MALMAISON
02-modification		M	NAVARRE	JEAN-JACQUES	01 70 46 06 80	06 75 24 87 37		BATIMENT B 7 B RUE DE LA MAISON	78600	MAISONS - LAFFITTE
01-Nouveau		M	OEHLER	THIERRY	04 78 21 46 85	06 73 34 03 48	thierry.oehler@laposte.net	37 RUE DES PIVES	69800	SAINTE PRIEST

## ARTP - MISE À JOUR DE L'ANNUAIRE DES ADHÉRENTS

MAJ - TU	Motif Radiation	Civ.	NOM	PRENOM	TELEPHONE	MOBILE	EMAIL	ADRESSE	CODE	VILLE
04-Radiation	DECEDEE	Mme	PROVOST		01 39 18 46 49			7 ALLEE LA FONTAINE	78170	LA CELLE ST CLOUD
02-modification		M	THEVENIN	JEAN	04 74 01 73 57	06 95 96 46 97	<a href="mailto:jthevenin5@free.fr">jthevenin5@free.fr</a>	2 RUE DES SPORTS	69210	LENTILLY
02-modification		M	VANDREBECK	LOUIS	05 46 01 21 00	06 78 34 92 07 / 06 30 96 91 76	<a href="mailto:louis.vandrebeck-couraud@orange.fr">louis.vandrebeck-couraud@orange.fr</a>	7 RUE DE LA JALOUSIE	17137	ESNANDES
02-modification		M	VILLARD	DIDIER	04 78 45 42 01		<a href="mailto:didvii1958@gmail.com">didvii1958@gmail.com</a>	14 RUE DES IRIS	69630	CHAPONOST

MAHABALIPURAM – ARJUNA RATHA

# LE TRAIT D'UNION N° 116



**Association des Retraités de Technip**

***[a.rtp@external.technipenergies.com](mailto:a.rtp@external.technipenergies.com)***

***[www.artechnip.org](http://www.artechnip.org)***